



Brecé

INFORMATIONS

Janvier 2018





Le blason de Brece a été composé par Jean-Claude MOLINIER et adopté le 23 septembre 1999 par délibération du conseil municipal. Il se décrit ainsi :

« D'azur à une fasce fuselée d'or accompagnée de six fleurs de lys d'argent, 3 en chef et 3 en pointe.

Toponyme :

Le nom d'origine Gauloise « Briciaco » est le domaine où résidait le dénommé Briciaco.

Explications :

L'azur et la fasce sont la reprise d'une partie du blason de Favières, seigneur de Brece. Son blason exact est « d'azur à une fasce fuselée d'or et trois oiseaux de même ». La reprise intégrale du blason étant interdite, il suffit d'en reprendre un ou plusieurs éléments et de les intégrer dans un dessin plus vaste pour respecter les règles.

Les six fleurs de lys d'argent sont la reprise partielle du blason de la famille Chappedelaine également seigneur de Brece. Le blason exact est « de sable à l'épée d'argent et six fleurs de lys d'argent ». La remarque concernant le blason de famille est valable ici aussi.

Les ornements représentent du blé afin d'honorer l'agriculture du village.

La couronne de tours est le symbole échu aux communes.

Mairie

Rue du bocage - 53120 Brece
Tél 02.43.08.64.52 E-mail : contact@brece.com

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi :	Fermé
Mardi :	9h30 à 12h30 et 14h30 à 16h30
Mercredi :	9h30 à 12h30
Jeudi :	9h30 à 12h30 et 14h30 à 16h30
Vendredi :	9h30 à 12h30
Samedi :	9h30 à 12h30

**Vous pouvez visionner le diaporama des vœux et le bulletin municipal ...
sur le site de Brece : www.brece.com**

Vœux du maire

Tout d'abord, nous aurons une pensée pour ceux qui sont dans la souffrance et les familles éprouvées qui ont perdu un des leurs prématurément, par accident ou maladie. La collectivité Brecéenne leur adresse réconfort et affectueuses pensées.

2018 se présente avec l'espoir d'une embellie sociale et économique... Ayons confiance..., mais pour autant, il faut se persuader que rien ne peut s'améliorer sans effort et tolérance.

2017 est à considérer comme une année de transition : une pause a été observée en terme de gros investissements (voir explications à la rubrique projets de travaux).

Notre commune se veut accueillante. Trois demandes de permis de construire ont été déposées au cours du dernier trimestre, pour des pavillons du lotissement Pré du Rocher, qui ne compte plus que 8 lots disponibles.

Cet attrait, nous le devons aux artisans, commerçants mais également aux bénévoles et responsables qui donnent de leur temps pour gérer les différentes associations et apportent de l'animation à notre cité Brecéenne. Qu'ils en soient vivement remerciés et félicités, ainsi que ceux qui fleurissent et illuminent leurs propriétés.

L'équipe municipale a été remaniée, courant septembre, avec l'élection d'un troisième adjoint, en la personne de Monique Grangé que nous félicitons. Elle est déléguée, entre autre, au suivi de la cantine scolaire et du patrimoine.

Chers Brecéens, même si nous avons des préoccupations et que nous sommes dans la tristesse, laissons passer les nuages et soyons persuadés qu'il y a de la lumière à l'horizon.

Avec les membres du conseil municipal, du C.C.A.S. et du personnel communal, je vous souhaite une bonne et heureuse année. Que 2018, vous apporte avec la santé, le meilleur pour chacun d'entre vous, ainsi qu'à vos proches.

Meilleurs vœux à Tous.

Meilleurs vœux et bienvenue également aux nouveaux résidents.

Robert GOUSSIN

SOMMAIRE

	Pages
Vœux du maire	3
Délibérations du conseil municipal et décisions du CCAS	4 à 13
Travaux réalisés et projets de travaux	14 à 16
État civil	17
Urbanisme	18
Info et activités communales	19 à 21
Classement du fleurissement	25
Fêtes et manifestations	26
Activités de l'école et Vie associative	27 à 33
Informations intercommunales	34 à 48
Informations diverses	49 à 52
Informations pratiques	53 à 54
Le Château d'Isle	55 à 56

Délibérations du conseil municipal de l'année 2017

Finances communales

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2016 DES BUDGETS COMMUNE, ASSAINISSEMENT et LOTISSEMENT Pré du Rocher

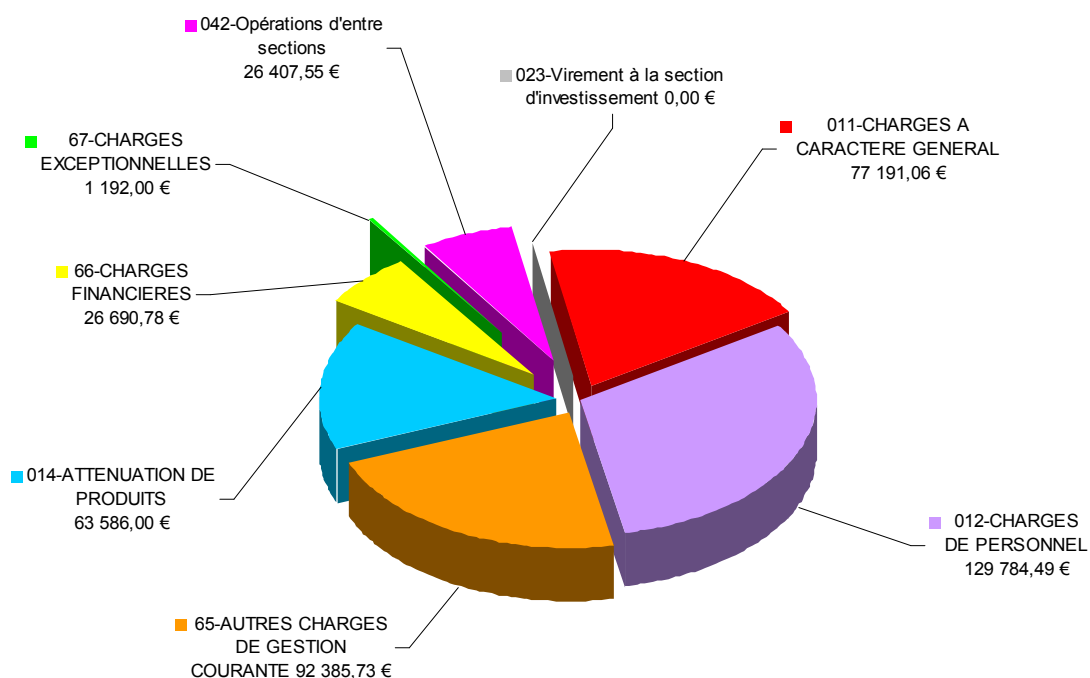
Sous la présidence de Madame Martine PICHOT, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2016 des budgets commune, assainissement et lotissement dressés par Monsieur le Maire, tels qu'ils sont présentés ci-dessous :

C.A. COMMUNAL	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Report N-1	résultat cumulé 2016
FONCTIONNEMENT	417 237,61 €	638 028,28 €	220 790,67 €	0,00 €	220 790,67 €
INVESTISSEMENT	307 784,40 €	297 533,50 €	-10 250,90 €	-84 427,28	-94 678,18 €

C.A. ASSAINISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Report N-1	résultat cumulé 2016
FONCTIONNEMENT	27 786,43 €	28 177,16 €	390,73 €	1 908,78 €	2 299,51 €
INVESTISSEMENT	13 965,57 €	17 209,47 €	3 243,90 €	7 163,91 €	10 407,81 €

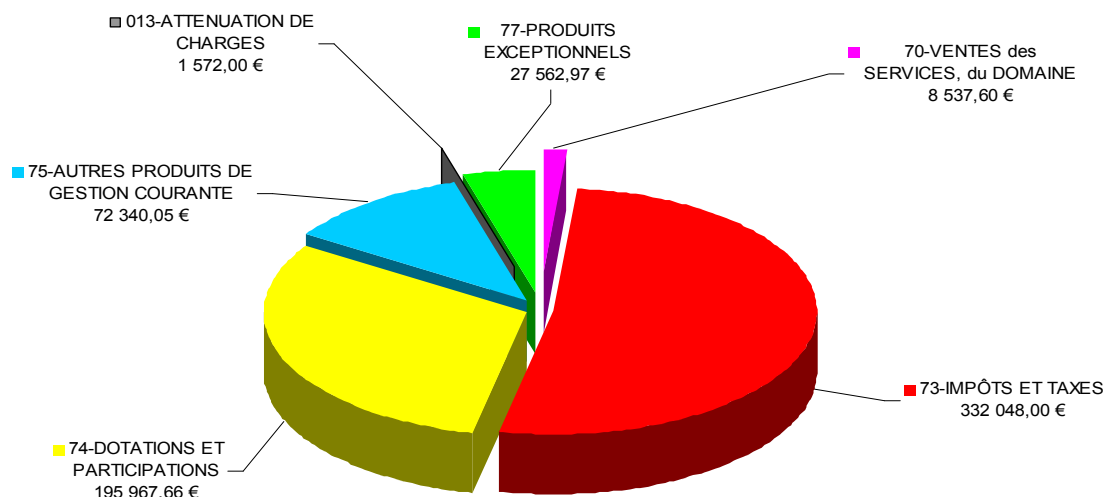
LOTISSEMENT PRE du ROCHER	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Report N-1	résultat cumulé 2016
FONCTIONNEMENT	206 589,99 €	205 384,56 €	-1 205,43 €	10 000,75 €	8 795,32 €
INVESTISSEMENT	206 589,99 €	206 589,99 €	0 €	0 €	0 €

CA Communal 2016 - Dépenses de fonctionnement par chapitre
417 237,61 €



CA Communal 2016 - Recettes de fonctionnement par chapitre

638 028,28 €

**AFFECTATION DU RESULTAT 2016 du BUDGET COMMUNE**

Vu le tableau des résultats 2016 du budget communal, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement soit 220 790.67 € en section d'investissement à l'article 1068.

VOTE DU TAUX DES 3 TAXES LOCALES 2017

Après étude de « l'état de notification des bases d'imposition 2017 des trois taxes directes locales » et vu les projets en section d'investissement, le conseil municipal maintient les taux d'imposition 2017 comme suit :

* Taxe d'habitation	17.64 %
* Foncier bâti	25.46 %
* Foncier non bâti	42.16 %

**REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2017**

Afin d'équilibrer le budget assainissement, l'assemblée décide d'appliquer une augmentation de la redevance à compter du 1^{er} janvier 2017 comme suit :

- * Abonnement annuel de **72 €** par foyer raccordé
- * Le prix au m3 d'eau consommé à **1.06 €**

Pour rappel, les foyers possédant un puits et raccordés au réseau assainissement collectif, s'acquitteront de l'abonnement annuel de 72 € et d'une consommation forfaitaire calculée sur les volumes fixés en 2006, soit :

- Pour un foyer d'1 personne : 30 m3
- Pour un foyer de 2 personnes : 60 m3
- Pour un foyer de 3 personnes : 80 m3
- Pour un foyer de 4 personnes et plus : 100 m3

VOTE DES BUDGETS

Le Conseil Municipal vote les budgets primitifs 2017 ainsi :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
BUDGET LOTISSEMENT PRE du ROCHER		
- Les dépenses s'élèvent à la somme de :	190 333.26 €	187 328.26 €
- Les recettes s'élèvent à la somme de :	197 888.90 €	187 328.26 €
BUDGET ASSAINISSEMENT		
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de :	31 342.44 €	27 371.28 €
BUDGET COMMUNE		
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de :	606 692.00 €	468 316.35 €

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER

Suite à la révision des indices INSEE, la redevance d'occupation du domaine public routier, relative au réseau téléphonique, va générer un produit de 2 902.28 € pour 2017.

SUBVENTIONS VERSÉES EN 2017

Associations	Montant 2017
Association BRECE SPORTS - section football	1 600 €
Association BRECE SPORTS - section volley ball	806 €
Association BRECE SPORTS - section V. T. T.	398 €
Comité des fêtes de BRECE	1 473 €
Association FAMILLES RURALES de BRECE - cantine	4 000 €
Association CLUB de l'AMITIÉ de BRECE	482 €
Société de Chasse de BRECE	379 €
Association A. F. N. BRECE	147 €
A. P. E. L. de BRECE	800 €
Brecé entre nature et patrimoine	700 €
Restos du Cœur GORRON (1)	120 €
Association Trait d'Union de Gorron	120 €
Le Secours Catholique de LAVAL	120 €
La Banque Alimentaire de LAVAL	80 €
Mouvement la Croix d'Or LAVAL	50 €
A. P. E. I. de MONTAUDIN	75 €
Association des Paralysés de France LAVAL	75 €
Ligue contre le Cancer – Laval	75 €
Prévention Routière de LAVAL	50 €
Chambre des Métiers de LAVAL	50 €
U. D. A. F. de LAVAL	60 €
Mayenne Nature Environnement (MNE) de Laval	60 €
France Alzheimer de Laval	75 €
AFM-Téléthon 53	50 €
Association des conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel d'Angers	30 €
Ass. "Loisirs" de la Maison de retraite de Gorron	80 €
Divers et imprévus (2)	3 000 €
TOTAL	14 955 €

(1) Le conseil municipal accorde un don à l'association des Restos du Cœur de GORRON, sous forme de denrées alimentaires, d'une valeur de 120 €. Ces denrées alimentaires seront prises à la boulangerie de Brecé pour la valeur mentionnée.

(2) Une subvention, représentant le ¼ du coût réel supporté par les familles pour les voyages organisés sur le temps scolaire, pourra être accordé aux élèves jusqu'à l'année de leur 16^{ème} anniversaire, sans pour autant excéder la somme de 40 € par élève. Les subventions aux associations seront versées après réception en Mairie des budgets et bilans avec solde des comptes de celles-ci pour la fin du premier semestre 2016. Il est demandé également aux associations de Brecé, lors de leurs manifestations, de faire travailler en priorité les commerçants locaux.

DEMANDE DE SUBVENTION



Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention formulée par AUDACE 53 (Association d'usagers pour la défense de l'Hôpital et des services publics de santé du Nord-Mayenne) afin de l'aider financièrement pour les activités qu'elle met en place. AUDACE 53 entend se développer dans tout le département et agir pour le maintien et la qualité des services du Centre Hospitalier Nord-Mayenne, la présence d'un réseau de santé de proximité et l'existence de structures d'accueil pour les personnes en perte d'autonomie. L'assemblée vote une subvention de 70 € pour 2017.

DEMANDE DE SUBVENTION CLASSE DE MER

Suite à la demande de subvention de l'APEL de Brecé, pour une classe découverte qui aura lieu du 20 au 24 mars 2017 à Lion sur Mer, le conseil municipal émet un avis favorable et vote une subvention de 40 € par enfant.

Élus et Personnel communal

CRÉATION D'UN 3^{ème} POSTE D'ADJOINT

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide, par 11 voix pour, de créer un troisième poste d'adjoint.

ÉLECTION DU 3^{ème} ADJOINT

L'assemblée a procédé à l'élection du 3^{ème} adjoint et le dépouillement a donné le résultat suivant :

- nombre de votants : **11**
- nombre de bulletins : **11**
- bulletin blanc ou nul : **1**
- reste pour le nombre de suffrages exprimés : **10**
- majorité absolue : **6**

Suffrages obtenus :

- Mme Monique GRANGÉ : **8 voix**
- M. Rémi BETTON : 1 voix
- M. Vincent GESLAND : 1 voix



Mme Monique GRANGÉ, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée troisième adjointe au maire et a été immédiatement installée. Elle aura en charge la gestion de la cantine et du patrimoine dans la perspective de la restauration de la Chapelle de l'Ecluse et de l'Eglise.

INDEMNITÉ DU MAIRE et du 3^{ème} ADJOINT

A sa demande le maire a sollicité, puisque la loi l'y autorise depuis novembre 2016, la réduction de son indemnité de fonction. Cette diminution permettra de compenser l'indemnité attribuée au 3^{ème} adjoint. Les nouveaux taux sont répartis de la façon suivante :

- 25.50 % (au lieu de 31% maximal) du taux terminal de la grille d'indice de la fonction publique, pour le maire
- 5.50 % (au lieu de 8.25 % maximal) pour le 3^{ème} adjoint.

Les indemnités des 1^{er} et 2^{ème} adjoints restent inchangées.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE à TEMPS NON COMPLET



Pour pallier au besoin de main d'œuvre et seconder l'agent d'entretien des espaces verts, l'assemblée décide de créer un poste d'adjoint technique à temps partiel à raison de 17H30 par semaine.

L'emploi a été pourvu au 1er juin 2017 par l'embauche de M. Stéphane DUBLANCHE, âgé de 47 ans, domicilié à Gorron. Nous lui souhaitons la bienvenue et une bonne intégration au sein de l'équipe municipale



CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Compte tenu de l'ancienneté acquise et vu la proposition d'avancement de grade d'un agent, le conseil municipal émet un avis favorable à la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour permettre sa promotion, à compter du 1^{er} décembre 2017.

CREATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Compte tenu de la mise en application au 1^{er} janvier 2017 du décret 2014-513 du 20 mai 2017 portant sur la création d'un régime indemnitaire tenant compte des sujétions, de l'expertise et l'engagement professionnel (RIFSEEP), lequel a vocation à se substituer à l'essentiel des régimes indemnitaires existants, le conseil municipal, au vu de ces évolutions réglementaires et à l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 28/9/2017, décide de remplacer les régimes précédemment créés par ce nouveau dispositif (RIFSEEP) à compter du 1^{er} décembre 2017. Les arrêtés individuels seront pris par M. le Maire selon les bases déjà attribuées.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Pour répondre aux nouvelles charges de travail, liées à la gestion du service cantine, le conseil municipal modifie le temps de travail des 2 agents, pour les passer de 20H30 à 21H30 par semaine.



CRÉATION d'UN POSTE d'AGENT DE MAÎTRISE

Compte tenu de la réussite aux épreuves de l'examen d'agent de maîtrise d'un agent communal, l'assemblée décide de créer ce poste à compter du 1^{er} janvier 2018, afin de permettre la promotion de cet agent.

PRIME DE FIN D'ANNÉE

L'assemblée vote la prime de fin d'année pour chacun des agents, au prorata du temps de présence, soit un montant total à verser de 4 179.34 € brut pour l'ensemble du personnel.

↻ Affaires scolaires ↻



PARTICIPATION AUX FRAIS DE L'ÉCOLE DE BRECE

Après lecture du budget prévisionnel 2018 d'un montant de 44 170 € et compte tenu de l'effectif des élèves inscrits à la rentrée de septembre 2017, l'assemblée arrête les tarifs forfaitaires annuels comme suit :

- 1 300 € par élève scolarisé en maternelle
- 450 € par élève scolarisé en primaire.

Ce forfait par élève sera versé à l'OGEC trimestriellement, en fonction des effectifs inscrits à la rentrée.

PARTICIPATION AUX FRAIS DES ÉCOLES DE CHÂTILLON sur COLMONT

L'assemblée accepte, pour l'année scolaire 2016/2017, la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Châtillon sur Colmont de 410 € par enfant scolarisé en primaire et 1 140 € par élève de maternelle.

PARTICIPATION AUX FRAIS DES ÉCOLES PUBLIQUES DE GORRON

Le Conseil Municipal reconduit la participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Gorrion pour les années 2015/2016 et 2016/2017 sur la base de la moyenne départementale fixée par l'AMF, soit un forfait de 1 140 € pour les élèves de maternelle et un forfait de 410 € pour les primaires. Pour l'année 2017/2018, la moyenne départementale des frais des écoles publiques ayant été révisée par l'AMF, les forfaits annuels à verser seront de 1 251 € pour les élèves de maternelle et de 381 € pour les primaires.

PARTICIPATION AUX T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires) de GORRON

Suite au bilan et effectifs des TAP de l'année 2015/2016, présentés par la commune de Gorrion, le conseil municipal accepte de participer à hauteur de 110 € par enfant, pour les élèves fréquentant des écoles maternelle et primaire publiques, soit un montant total de 1 210 €. Ce tarif reconduit pour l'année scolaire 2016/2017, représente la somme annuelle de 1 540 €.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE L'ÉCOLE de MAYENNE

L'assemblée accepte la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Mayenne d'un montant de 436.08 € pour un enfant de Brece scolarisé en classe CLIS.

↻ Affaires immobilières ↻

VENTE ET ECHANGE DE TERRAIN – CR de Grappay

Afin de régulariser l'implantation du chemin rural de Grappay, un échange est convenu entre la commune de Gorron, la commune de Brecé, l'indivision LEBULLENGER et Mme LELANDAIS, avec répartition des frais de bornage. Le terrain cédé à l'indivision LEBULLENGER est vendu au prix de 1.50 € le mètre carré.

ENQUÊTE PUBLIQUE POUR CESSION CHEMIN DE « Grappay »

Suite à la demande d'achat d'une portion du chemin rural de « Grappay » sur les communes de Brecé et Gorron, la municipalité décide de procéder à l'enquête publique conjointe avec Gorron, en vue de l'aliénation d'un bien du domaine privé de la commune.



PROJET de VENTE PARCELLES ZK 118 ET 119

Ces parcelles devenues libre d'exploitant et sollicitées par M. Bertrand GUYARD, le conseil municipal décide de les vendre au prix de 0.75 € le mètre carré, en l'état.

↻ Bâtiments communaux ↻

DEMANDE D'INSCRIPTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Dans la perspective de la restauration de la Chapelle de l'Ecluse, la municipalité sollicite l'inscription de cet édifice au titre des monuments historiques, dans le but de pouvoir obtenir des aides financières de différents partenaires.

APPEL D'OFFRES POUR CHOIX D'UN MAÎTRE D'OEUVRE EN VUE D'UNE ETUDE DIAGNOSTIQUE DE L'EGLISE

Suite à la réunion avec les intervenants de la D.R.A.C., du service de l'A.B.F. de la Mayenne, concernant le projet de restauration de l'église, il convient de faire une étude diagnostique, qui définira un estimatif de travaux d'une part et permettra de déterminer le type de procédure à adopter pour la passation des marchés de travaux d'autre part. En conséquence, le conseil municipal décide de lancer un appel d'offres pour une maîtrise d'œuvre qui sera en mesure d'établir un diagnostic de l'édifice, et sollicite les services de la DRAC pour assister la commune dans cette démarche d'appel d'offres, jusqu'au choix du maître d'œuvre.



↻ Acquisitions matériel et véhicule ↻

MATÉRIEL BOULANGERIE

Après avoir analysé les propositions des différents concessionnaires en matériels, le conseil municipal a retenu l'offre de l'entreprise Maine Fournil à savoir : le conservateur « panimatic » à 6 portes pour un montant de 9 720 € HT, livré et installé, avec une reprise de l'ancien à 500 € HT.

ACHAT D'UN VEHICULE

Suite aux frais liés à la remise en état du Kangoo, le conseil municipal décide l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire. Après avoir étudié différentes propositions, le choix s'est porté sur un modèle « peugeot » type « partner pro standard » pour un montant de 11 037.20 € HT, avec une reprise du Kangoo fixée à 3000 €, soit une dépense réelle de 8 037.20 €.



↻ Affaires diverses ↻

DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2017

Suite à la circulaire préfectorale, le conseil municipal a procédé à l'élection de 3 délégués et de 3 suppléants, en vue des élections sénatoriales le dimanche 24 septembre 2017.

Election des 3 délégués :

Ont été élus à la majorité absolue au premier tour :

M. François NICOLAS (11 voix)

M. Robert GOUSSIN (10 voix)

Mme Martine PICHOT (10 voix)

Election des 3 suppléants :

Ont été élus à la majorité absolue au premier tour :

- Mme Isabelle ROUSSEAU (9 voix)

- M. Rémi BETTON (6 voix)

A été élu à la majorité relative au second tour :

- M. Vincent GESLAND (6 voix)

INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Le conseil municipal reconduit pour 2017, l'indemnité de gardiennage de l'église à 80 €.

INDEMNITÉ AU COMPTABLE

Compte tenu du changement de receveur municipal, l'assemblée alloue à Mme FONTVIELLE comptable public une indemnité de conseil et d'assistance au taux de 100 % calculée selon les bases définies à l'arrêté ministériel du 16/12/1983. Cette indemnité sera versée annuellement.

MANDAT AU CDG53 POUR MISE EN CONCURRENCE ET RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DU PERSONNEL

L'assemblée donne mandat au Centre de Gestion afin de lancer une consultation auprès des cabinets d'assurance pour le renouvellement du contrat-groupe garantissant les risques statutaires du personnel.

DURÉE D'AMORTISSEMENT – PARTICIPATION CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS

Suite à la participation versée à la CCBM pour les frais liés à l'installation des conteneurs semi enterrés et conformément à l'instruction comptable, le conseil municipal décide d'amortir cette dépense sur 5 ans, soit un montant annuel de 4 306.20 €.

↻ Tarifs 2018 ↻

DES CONCESSIONS ET CAVURNES

Le conseil Municipal reconduit, pour 2018, les tarifs des concessions et cavurnes au cimetière, ainsi :

* Concessions et Cavurnes pour 30 ans : **84 €**

* Concessions et Cavurnes pour 50 ans : **120 €**

DES SALLES ET LOCATIONS DIVERSES :

LOCATION SALLE POLYVALENTE		
<u>Grande Salle</u>	Tarif de base	Tarif association
Vin d'honneur (le samedi)	270 € (verres compris)	216 € (verres compris)
Vin d'honneur (hors samedi)	110 € (+ 0,15 €/verre)	88 € (+ 0,15 €/verre)
Conférence, théâtre, concours de cartes, loto, réunion & divers	100 € (vaisselle non comprise)	80 € (vaisselle non comprise)
Repas, Buffet	300 € (vaisselle non comprise) + 70 € /jour supplémentaire	150 € (vaisselle non comprise) + 35 € /jour supplémentaire
Repas mariage	340 € (vaisselle non comprise) + 70 € /jour supplémentaire	

Petite salle (cantine)		
Repas, Buffet	90 € (vaisselle non comprise) + 45 € / jour supplémentaire	45 € (vaisselle non comprise) + 22 € / jour supplémentaire
Réunion + Vin d'honneur	50 € (+ 0,15 €/verre)	40 € (+ 0,15 €/verre)
En ce qui concerne la location de la salle polyvalente, priorité est donnée à la location de la grande salle ; la petite salle ne peut donc être réservée que deux mois maximum avant la date d'occupation.		
LOCATION SALLE DES TILLEULS	Tarif de base	Tarif association
Vin d'honneur	50 € (+ 0,15 €/verre)	40 € (+ 0,15 €/verre)
Repas, Buffet	90 € (+ couverts) + 40 €/jour sup.	45 € (+ couverts) + 20 €/jour sup.
Séances de formation, ventes, réunion & divers : 30 €		
- Les classes regroupées bénéficieront du tarif association. - Les arrhes (50 % de la location) seront exigées lors de la réservation (sauf pour les associations et classes regroupées) et seront conservées si désistement dans les 3 mois précédents la date retenue.		
LOCATION VAISSELLE, TABLES, CHAISES et SONO		
Couvert Complet : 0.60 € /personne Comprenant : - 2 assiettes plates - 2 verres (vin et eau) - Couverts à poisson - 1 assiette à dessert - 1 coupe à champagne - Couverts (<i>fourchette, couteau, petite et grande cuillères</i>) - 1 assiette creuse - 1 tasse		
Couvert Simple : 0.40 € /personne Comprenant : - 1 assiette plate - 1 ou 2 verres au choix - 1 assiette à dessert - 1 tasse - Couverts (<i>fourchette, couteau, petite et grande cuillères</i>)		
Les couverts (<i>Cuillères, fourchettes, couteaux, petites cuillères</i>)	0.25 €/personne	
Verre ou tasse	0.15 € /verre	
Chaise	0.25 € / chaise	
Table	1.25 € / table	
Sono : 16 € Pour les associations brecéennes, la sono est mise à disposition gratuitement.		
NETTOYAGE mal effectué (la mairie étant seule juge)		
- Parquet tâché, vaisselle, carrelage, sol, feux ou ensemble cuisine mal nettoyés : 80 €		
LOCATION SALLE DE SPORTS		
Pour les activités sportives :	- 15 € / heure pour les sports collectifs, - 50 € la demie journée - 2 € / heure / personne pour les sports ou activités individuels Pour les associations communales et l'école de Brecé la salle est mise à disposition gratuitement dans le cadre de la pratique sportive.	
Pour un vin d'honneur , pour terrain de jeux :	- 60 € par jour de location et uniquement si location de la salle polyvalente. (<i>En raison des activités sportives, la salle sera mise à disposition le jour de la location et non la veille</i>)	
Pour les repas :	Les associations communales (uniquement) bénéficieront du tarif et des conditions pratiqués pour la location de la salle polyvalente.	
DROIT DE PLACE	30 € l'emplacement par jour et quel que soit le temps de présence	

🌀 Dossiers intercommunaux 🌀

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS SUR LE PADD du PLUI

Suite à la présentation synthétisée du projet d'aménagement et de développements durables du PLUI, par le Maire, l'assemblée prend acte du projet tel qu'il est présenté et émet une observation concernant l'entretien des fonds de vallées, notamment celles classées en zones naturelles et humides.

ENQUÊTE PUBLIQUE et AUTORISATION DES INSTALLATIONS, OUVRAGES ET TRAVAUX pour la RESTAURATION et L'ENTRETIEN des MILIEUX AQUATIQUES du BASSIN VERSANT de la COLMONT

Suite au dossier d'enquête, le conseil municipal émet un avis favorable quant à l'entretien des cours d'eau et formule les observations suivantes :

- vu les dépenses publiques engagées, souhaite que les riverains entretiennent les berges et qu'une communication plus importante soit faite auprès de la population ;
- reste favorable à la conservation des ouvrages existants, tels les retenues d'eau, auprès des moulins situés sur la Colmont, lesquels sont sources d'énergie verte et font partie du patrimoine mis en valeur par la commune ;
- rappelle qu'une grande partie de son parcours est classée en ZNIEFF et qu'il est important de garder le niveau d'eau actuel, pour maintenir et ne pas mettre en péril le rôle des zones humides, afin de ne pas endommager l'équilibre fragile des différentes espèces qui font la richesse du cours d'eau.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE - 2016

L'assemblée approuve à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau transmis par le Syndicat d'Eau du Nord Ouest Mayennais, pour l'exercice 2016.

🌀 Décisions et informations diverses 🌀

- Il est décidé de solliciter l'association Valoren pour envisager la taille de la haie séparative du lotissement les Pins et du site paysager.



- Les devis de peinture de l'entreprise Bordet sont acceptés pour l'entretien :



- * des fenêtres du logement du restaurant, pour un montant de 2 764.80 € TTC
- * des portes et fenêtres des logements locatifs rues des Dames et du Lavoir, pour un montant de 2 400 € TTC.

- Le devis de l'entreprise HEUVELINNE a été retenu pour un montant de 816.22 € TTC afin de réaliser l'accès au 14 rue du Bocage depuis la rue du cimetière.

- Le devis pour la réparation de l'aérotherme à la salle polyvalente est accepté pour un montant de 1 529,00 HT.

- Les devis de l'entreprise GOUGEON sont acceptés pour :

- * la réparation de l'horloge au prix 855 € HT,
- * le remplacement du battant de la petite cloche « Marie-Aimée » au prix de 1 967 € HT.
- * le remplacement du moteur linéaire de la cloche 1 « Basile Victor » pour un montant de 2 400 € HT.

- Le devis « Prime Création Events » pour l'amélioration de l'acoustique à la salle de la cantine est accepté pour un montant de 1 338.88 € HT, ainsi que le devis Tesnière pour le changement d'éclairage au prix de 761.08 € HT.

- Le devis « Signaux Girod » pour l'implantation de panneaux directionnels pour l'école et la salle des Tilleuls est accepté pour 126.53 € HT.

- Le Maire informe que des travaux d'étanchéité du pont de Brecé sont réalisés par le Conseil Départemental avec aménagement du carrefour du 3 au 13 juillet 2017. Ces travaux ont provoqué des nuisances de circulation sur les RD 5 et 504.

- Dans le cadre du SCOT PLUI, le recensement des haies bocagères et leur classement devront être réalisés avant fin septembre 2017. M. François NICOLAS, désigné référent, organise la première réunion le mercredi 19 juillet 2017, à partir de 10 H en mairie de Brecé.



- La participation à la réalisation de la clôture mitoyenne avec le terrain de Mme MARTEAU et la chapelle de l'Ecluse, est acceptée pour un montant de 1 885.42 € TTC.

- Pour information, l'école de Brecé maintient l'organisation de la semaine sur 4 jours et demi avec reconduction des TAP.

- M. le Maire informe la municipalité que le logement 1 rue des Dames est loué depuis le 1^{er} septembre 2017 et que 2 logements communaux sont vacants : au 5A rue du Bocage et 3 rue de la Fontaine.

Conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT, les décisions prises par le Maire, en vertu de ses délégations de pouvoir, sont portées à la connaissance du Conseil et listées ci-dessous :

*Refus du droit de préemption sur les immeubles situés 4 lotissement de la Main Gantée , 5 rue de la Gare , 6 rue des Dames , 1 rue de la Colmont.

DÉCISIONS C.C.A.S.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2016

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale approuve les comptes administratif et de gestion de l'exercice 2016, présentés ainsi :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Résultats de l'exercice</i>	<i>report N-1</i>	<i>résultat cumulé 2016</i>
FONCTIONNEMENT	2 685,26 €	2 953.59 €	268.33 €	1 122.54 €	1 390.87 €
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

BUDGET PRIMITIF 2017

Les membres de la commission **voient** le budget primitif 2016 comme suit :

Section de fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de : **4 070.00 €**

Section d'investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de : **0 €**

REPAS DU CCAS

le 10 septembre 2017

68 personnes ont assisté au repas préparé par le restaurant le Briccius et servi par les membres du CCAS, du Conseil Municipal et leurs conjoints dans une ambiance chaleureuse et conviviale et animée par notre accordéoniste communale : Valérie HERBLIN.

Des colis de Noël ont été distribués aux personnes de +70 ans, qui n'ont pu assister au repas ou en maison de retraite.

La commission CCAS a décidé d'établir la participation 2018, au repas des aînés comme suit :

- 5 € pour les personnes de 70 ans et plus,
- 10 € pour les conjoints de moins de 70 ans,
- 13 € pour les anciens Brecéens participants aux activités des associations communales (club, AFN ...)
- plein tarif, pour les anciens Brecéens souhaitant participer au repas.



○❧❧❧ TRAVAUX RÉALISÉS ❧❧❧○

Rénovation salle de la cantine

Les travaux ont porté sur l'isolation phonique de la salle par l'entreprise GALLIENNE Alexandre « Prime Création Events » pour un montant de 1 338.88 € HT et le changement d'éclairage, réalisé par M. Bruno TESNIERE pour la somme 761.08 € HT.



Réparation du mur parking du restaurant - rue des sports

Le mur en pierres a été reconstruit par l'entreprise PICHOT et remplacé par des panneaux préfabriqués en béton imitation bois pour un montant de 4 166.86 € HT.

Réfection du portail et grilles au cimetière

Dépenses	HT
Restauration du portail - M. PORTIER	2 238.00 €
Restauration des grilles - M. PORTIER	3 449.10 €
Jointoiement du mur - M. PICHOT	2 521.90 €
TOTAL TTC	9 850.00 €



Travaux de voirie réalisés par la CCBM

* Enduits : le CR de la Pilonnière et de la Garde (1 215 m), VC de la Bannetière	20 993.00 €
* En rechargement : CR de la Conulais (800 m)	20 905.00 €
* Curage de fossés : CR de la Niégerie, l'Enauderie, antenne de la Pommeraie, la Mottrais	3 686.00 €
* PATA sur le reste du réseau	5 058.00 €
* Signalisation	4 726.00 €
TOTAL TTC	55 368.00 €

Démolition des hangars

Il a été procédé à la démolition des hangars « Bigot » en fin d'année 2017. Cet espace libéré a élargi nos horizons et donné une nouvelle dimension à notre centre bourg. Toutefois, il n'y a pas de projet prévu à cet endroit.



Chantier « argent de poche »

Un nouveau chantier a vu le jour en 2017 : la rénovation de la main courante du terrain de football, qui a été réalisée sur 12 matinées par les jeunes, encadrés par un animateur de la maison des initiatives jeunesse de Gorrion et Alain Boittin.

Ces chantiers ont pour but d'impliquer les jeunes dans la vie du territoire, avec une volonté de promouvoir la notion de respect, de travail en équipe, de transmettre des techniques. Ils contribuent à la mise en valeur du patrimoine et à l'embellissement de la commune.

Nous les félicitons pour leur motivation et pour le travail qu'ils ont accompli.



○🌀 **PROJET de TRAVAUX** 🌀○

Travaux Chapelle de l'Écluse

Deux devis de maçonnerie et charpente sont proposés pour sauvegarder et maintenir hors d'eau la chapelle de l'écluse. Ces travaux ont été envisagés après avoir pris conseils auprès de l'A.B.F. Les devis sont acceptés pour un montant de 8 200 € HT en maçonnerie et 4 330.06 € HT pour la charpente.



Les travaux de nettoyage ont été effectués bénévolement par les membres de l'association Brecé entre Nature et patrimoine.

Travaux de circulation centre bourg - 2ème tranche

Les travaux 2^{ème} tranche d'aménagement de circulation (route de Châtillon) sont retardés au début 2018, pour permettre à la maîtrise d'œuvre de finaliser l'appel d'offres et aux entreprises d'optimiser leur proposition, sachant que les enrobés ne peuvent être réalisés en période hivernale.

Projet liaison douce « Brecé - Gorrion »

En accord avec la municipalité de Gorrion, ce projet va être étudié par le département. Une liaison douce (allée piétonne et piste cyclable) pourrait être envisagée depuis le bourg de Brecé, jusqu'au chemin de la Haie (Gorrion) avec gestion des virages de « Saulnière ». Ces aménagements souhaités depuis longtemps, vont sécuriser les nombreux cyclistes, piétons et adeptes du footing, qui fréquentent l'axe Brecé Gorrion. Ces investissements seront à la charge des 2 communes et l'ingénierie sera gérée par le département.

Adressage et numérotation des voies communales



Dans la perspective de la mise en place de la fibre optique et afin que chaque habitant dispose d'une adresse de qualité, la municipalité a décidé de lancer une démarche de référencement des voies et des lieux-dits de la commune, en distinguant par un numéro différent les habitations des villages de même nom.

Pour réaliser ce travail collectif, la commune a sollicité les services de la Poste moyennant un coût prévisionnel de 3 092.50 € et qui devrait se terminer courant du 1^{er} semestre 2018.

Objectif de cette démarche

La normalisation de la dénomination et la numérotation des voies contribuent à la qualité de vie des citoyens, en facilitant l'accès aux services à domicile, tels que :

- les urgences, secours, sécurité ...
- les livraisons à domicile,
- les dépannages d'électricité, téléphone, eau,
- les services à la personne ...

Elles facilitent et améliorent aussi la relation des entreprises avec les acteurs du territoire, par :

- la localisation et l'accès aux clients particuliers, entreprises ou Fournisseurs,
- l'organisation des livraisons de marchandises aux clients plus rapide, plus efficace,
- la fiabilité des bases de données clients grâce à leur localisation précise,
- la diminution des envois postaux en retour pour les entreprises émettrices de courrier.

Elles facilitent aux administrations et collectivités territoriales :

- les opérations de recensement de la population et la gestion des listes électorales,
- l'identification des administrés
- la précision de la cartographie de la commune (pour les données GPS)
- les déplacements au sein de la commune (identification des lieux de vie...)

Au regard des enjeux d'une adresse de qualité, la communication de votre nouvelle adresse devra être portée à la connaissance des services, tiers ... qui vous concernent.



État Civil 2018



Naissances



BADIER Maéline	20 janvier	La Buchardière
MALANDIN PETRONI Timéo	13 mars	18, lotissement les Pins
DUVAL Tom	27 avril	L'Auvois
BOITIERE Yanis	31 juillet	La Poissonnière
QUENIOUX Zoé	14 août	La Luaudière
PICARD MARTIN Aaron	28 mai	La Buchardière du Bois du Breil
PICHOT Tom	28 septembre	La Grande Haubergerie
MEZIERES Elioth	10 octobre	Le Gué
MAILLARD BARRE Naomie	16 décembre	16, rue du Rocher

Mariages

LEROY Michel & POTTIER Yvette	21 janvier	La Pommeraie
MAILLARD Pierre & BARRÉ Lucie	27 mars	16 Rue du Rocher
TAVEAU Nicolas & LETEMPLIER Nathalie	1er juillet	Le Haut Noyer - CHÂTILLON sur COLMONT
BIGNON Joël & FOUQUÉ Agnès	2 septembre	La Maraitrie



Décès



FOURNIER Hélène Vve HUARD	30 janvier	La Cruchère
BRODIN Georges	10 mars	La Mariais
GÂCHON Albert	28 juin	L'Olivrais
ROBERS Graham	7 novembre	Grappay Charpentier



Transcriptions & Inhumations



PIVETTE Marie-Josèphe ép. LE MARIÉ	03 mai	16 place cour des Forges - GORRON
LAIR Bernadette Vve LANDAIS	24 juillet	Place de la Butte St Laurent - GORRON
ANGOT Yvette ép. MARREAU	18 août	1 rue Louis Pasteur - ST DENIS DE GASTINES
HUARD Léontine Vve LECOQ	31 octobre	Place de la Butte St Laurent - GORRON

Permis de construire et Déclaration préalable 2017

Permis de construire				
N° d'enregistrement	Nom et Adresse du demandeur	Adresse du terrain	objet de la demande	Date de la Décision
PC 05304217M0001	M. ROUSSEAU Florian & Mme DU-TERTRE Morgane 61 Rue J-Jacques Garnier 53120 GORRON	Lot n°12 rue du Rocher	Construction d'une maison d'habitation Enduit gratté ton sable - Menuiseries Alu et PVC - Couvertures Ardoises Kergoat	05/07/2017
PC 05304217M0002	GAEC BAHIER Vérolle 53120 BRECE	Vérolle	Agrandissement fumière couverte de 260 m2 Création sur FAI box vélage et infirmerie Création d'un stockage fourrage	28/08/2017
PC 05304217M0003	LEFEVRE FABRICE Nancé 53120 BRECE	Nancé	Rénovation et extension d'une habitation	08/09/2017
PC 05304217M0004	MORRIS Russell 8 Poyntz Gardens DALLINGTON NN5 7RY	L'Ecluse	Rénovation et aménagement d'un bâtiment existant pour créer une chambre d'amis - salle de jardin	Retrait avant décision
PC 05304217M0005	EARL ELEVEGE FONTAINE La Belouse 53120 BRECE	La Belouse	Régularisation d'une fosse géomembrane, d'une stabulation génisses, d'un hangar de stockage et d'une fumière couverte	en cours
PC 05304217M0006	DAGUERRE Nicolas 15 Lotis. du Clos Normand 53120 GORRON	Lotissement Pré du Rocher 20, Rue du Rocher	Construction d'une maison d'habitation Enduit ton pierre et Caucase	27/12/2017
PC 05304217M0007	DAGUERRE Nicolas 15 Lotis. du Clos Normand 53120 GORRON	Lotissement Pré du Rocher 18, Rue du Rocher	Construction d'une maison d'habitation Enduit ton pierre	27/12/2017
PC 05304217M0008	MORRIS Russell 8 Poyntz Gardens DALLINGTON NN5 7RY	L'Ecluse	Rénovation et aménagement d'un bâtiment destiné à créer une chambre d'amis/salle de jardin	en cours

Déclaration préalable				
N° d'enregistrement	Nom et Adresse du demandeur	Adresse du terrain	Objet de la demande	Date de la Décision
DP 05304217M0001	SUTTON Mark Clockhouse, Charing Hill CHARING, KENT TN27 0LX	La Mercerie - BRECE	Création d'une piscine enterrée avec local technique	23/02/2017
DP 05304217M0002	MEZIERES Claude 1, rue du Rocher — 53120 BRECE	1, Rue du Rocher	Réalisation d'un préau en façade ouest de l'habitation en jonction avec le garage.	03/05/2017
DP 05304217M0003	HEUVELINNE Christophe Favière 53120 BRECE	Favière	Mise en place d'une piscine enterrée en acier - longueur de 9,22 m - largeur 4,11 m	13/06/2017
DP 05304217M0004	MANCEAU Michel et Monique Les Haies 53190 DESERTINES	25 Lotissement les Pins	Création d'une terrasse et abri bois	23/05/2017
DP 05304217M0005	FOISNET Patrice La Martinais 53120 BRECE	La Martinais	Isolation extérieure en panneaux de fibre de bois + enduit, menuiseries mixtes bois alu, et transformation d'une fenêtre en porte fenêtre.	08/06/2017
DP 05304217M0006	CHAMPEYMONT Christophe 3 Lotis. de la Douettée - BRECE	3 Lotissement de la Douettée	Installation d'un brise vue (4 panneaux bois) côté jardin	23/06/2017
DP 05304217M0007	NEWMAN Adrian Le Moulin de Favières - BRECE	Le Moulin de Favières	Pose de 4 vélux sur la toiture de la maison d'habitation	18/09/2017
DP 05304217M0008	HEUVELINNE Justin Le Haut Tertre 53120 BRECE	Le Bas Pin	Aménagement intérieur d'une maison d'habitation avec modification et création d'ouvertures et la pose de vélux dans la couverture.	05/10/2017
DP 05304217M0009	GRANGER Pierre La Gommerie 53120 BRECE	La Gommerie	Modification des ouvertures de toit existantes	02/11/2017
DP 05304217M0010	DUROI Christiane 5 rue Jules Renard 53120 GORRON	Nancé	Création d'une ouverture sur la façade pour une fenêtre	19/12/2017

Informations communales

Il nous a quittés tragiquement...

Hugues ROYER, animé par l'esprit de service qui le caractérisait, s'est trouvé arraché à la vie accidentellement et tragiquement... Il laisse un grand vide auprès des siens, épouse, enfants, parents mais également auprès de sa grande famille d'amis...

Né le 7 avril 1967, il passe sa jeunesse à « la Ménardière ». Marié il fonde son foyer et s'installe à St Mars sur Colmont... Sa gentillesse, son esprit de service le faisait apprécier de tous... Resté Brecéen de cœur Hugues animait « la clique de Brecé » depuis plus de 25 ans, après avoir été clairon dès son plus jeune âge (avant 10 ans)... Il effectua son service militaire à l'école militaire du génie d'Angers et eut l'honneur avec son régiment d'être invité à l'Élysée à l'époque de François Mitterrand, pour une animation patriotique. A son retour du service militaire, le chef de la « Clique de Brecé » de l'époque Constant Gesland passa le témoin à Hugues lors d'une kermesse au bord de la Colmont, en dessous de « la Vesquerie ». L'élève devint le maître et le chef rentra dans le rang.

L'absence de Hugues et de « la clique » au dernier 11 novembre a été ressentie avec tristesse et un grand manque de solennité.

Nous nous devons de rendre hommage à Hugues Royer et renouvelons nos vœux de réconfort et de courage à toute la famille.



Distinction honorifique

Médaille du travail promotion du 14 juillet 2017

- **Médaille d'Or** : M. Alain HERBLIN
« La Vieuville »

Avec nos félicitations





Heureux évènement

Un petit Robin, né le 29 octobre 2017, est venu agrandir la famille de Laëtitia, secrétaire adjointe, et de Jean-François.

Il fait le bonheur de ses grandes sœurs Faustine et Léna ... Nous adressons nos félicitations et nos meilleurs vœux à toute la belle petite famille.



Marché du Terroir

Avec 35 exposants, le marché du terroir, organisé par Familles Rurales, a connu son succès habituel... Le poids de la truite et sa longueur, gérée par Rémi Betton et Roland Boudier, faisait partie de l'attraction...

Le défilé de tracteurs anciens et son exposition a intéressé le public.



Le repas tripes le midi a permis à bon nombre de visiteurs de passer une agréable journée. Le bénéfice de cette journée était destiné à une action caritative : Solidarité et Fraternité pour les enfants d'Haïti.

Un chèque de 1000 € a été remis.



Familles Rurales et la restauration scolaire

Cette association gérait la cantine scolaire depuis plus de 50 ans, à la grande satisfaction des familles. Les présidents, bénévoles et personnes chargées de la restauration scolaire se sont succédés pour préparer, gérer et servir au mieux les repas du midi aux jeunes écoliers. Lors de son assemblée générale extraordinaire, l'association a décidé de transmettre ce service à la commune. En effet, elle n'arrivait plus à trouver de nouveaux membres bénévoles pour remplacer les membres du bureau qui aurait permis la poursuite de la prestation dans de bonnes conditions.

Nous saluons et félicitons tous les présidents et membres qui ont contribué au bon fonctionnement de la restauration scolaire, ainsi que les cantinières, notamment les derniers membres, qui n'ayant plus d'enfants, depuis plus de 10, 20 ou 30 ans pour certains, continuaient à assurer le fonctionnement : Christine Foucouin, la Trésorière, Maryvonne Barbé, l'intendante du «Pot au Feu», Stéphane Deslandes, le Président, Viviane Quenioux, la Secrétaire et les membres du conseil d'administration. Nous tenons, ainsi que les familles à les remercier vivement.

Le bénéfice du « Pot au Feu » a permis de réduire le coût de repas de 0.37 €, ce qui équivalait à 53 € par enfant et par an.

A notre grande satisfaction, l'association Familles Rurales maintient ses autres activités : « Pot au Feu », Marché du Terroir, voyage annuel, animation Jeunes et art floral. La municipalité lui apporte ses encouragements et son soutien.



L'association Familles Rurales de Brecé
met en location, son ancienne vaisselle de cantine :
80 assiettes plates, 100 couverts (couteaux,
fourchettes, cuillères à café à soupe, 6 carafes,
plats et saladiers.

Se renseigner à :

M. DESLANDES au 02 43 08 47 87
ou à Mme FOUCOUIN au 02 43 00 55 65

Brecé sports Volley : Quelques images des finales de Volley qui se sont déroulées dans une bonne ambiance le 19 mai 2017 dans la salle de sports de Brecé.



Comité des fêtes

Organisée par le comité des fêtes, la fête communale s'est déroulée le 7 mai 2017. Elle a connu son succès habituel... Foulées brecéennes, le matin, courses cyclistes l'après-midi et fête foraine.



A.F.N.

Le 5 septembre, les anciens d'A.F.N. ont organisé leur voyage au cours d'une journée bien remplie : visite de l'usine Guy Dégrenne, des cloches à Villedieu les Poëles, d'une ferme fabricant des caramels à base de lait, non loin du Mont St Michel.

Génération mouvement ou club de l'Amitié

L'association se retrouve 2 fois par mois, le 2ème et dernier jeudi (anniversaire) à 14 heures.

3 repas sont organisés au cours de l'année, plus un rendez-vous cantonal à St Aubin au cours de l'été.

L'assemblée générale et la galette sont prévues le jeudi 25 janvier, avec possibilité d'y adhérer et de s'inscrire.



« Foot de Coeur » par Brecé Sports Foot

L'équipe A, 1ère de son groupe est montée en 2ème division du district, niveau qu'elle avait perdu en 1992... Bravo, mais après un début de saison chaotique, cette équipe est en train de refaire surface après 2 victoires successives. L'objectif étant le maintien. Cette action caritative était organisée à Brecé avec la participation des équipes de jeunes du secteur.



Visite officielle de M. le Préfet et Mme la Sous-Préfète le 1^{er} décembre 2017

« Le préfet, ambassadeur du village » titrait un correspondant de journal départemental. Lors de sa venue à Brecé pour « Planète en Fête » en juillet 2016, le Préfet de la Mayenne, Frédéric Vaux, avait convenu avec le Maire de revenir visiter la commune.

Rendez-vous a été pris le 1^{er} décembre.

La Sous-Préfète, Madame Marie Thalabard-Guillot était également présente pour une visite planifiée de trois heures, ainsi que Monsieur Bruno Lestas, Président de la C.C.B.M, Jean-Marc Allain, Conseiller Départemental, Constant Gesland, Maire Honoraire, les adjoints et les conseillers. Après avoir présenté la commune, les différents équipements et le patrimoine sur album-photos, la visite s'est organisée sur le terrain.



Après un détour vers la Salle de Sports, nous avons fait découvrir à Monsieur le Préfet l'église et ses retables, l'écomusée, la place du village récemment rénovée et ensuite nous nous sommes déplacés vers le village domanial de l'Ecluse avec découverte notamment de la Chapelle et de la Motte Féodale...

Après avoir entendu les préoccupations financières de la municipalité concernant le projet de restauration de l'Eglise, Monsieur le Préfet s'est déclaré très favorable à la préservation des édifices religieux et encourage les initiatives en ce sens. Il s'est dit heureux de venir découvrir un village typique du Nord-Ouest du département et d'une commune soucieuse de préserver son riche patrimoine. Satisfait de sa visite, il s'est engagé à être l'ambassadeur de Brecé.

De mémoire de maires..., nous n'avons pas eu de visite de Préfet depuis 35 ans.



Les décors de Noël

... toujours très appréciés par le public Brecéen et les passants... un rajout a été réalisé et les enfants de l'école ont participé à la peinture des lutains.

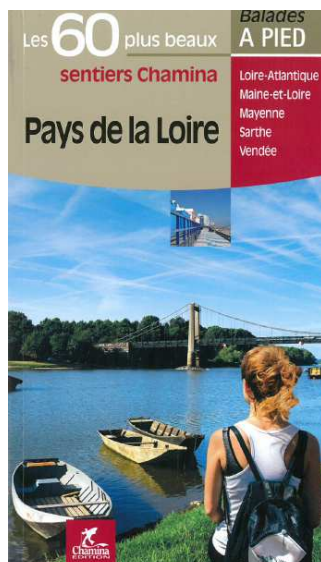
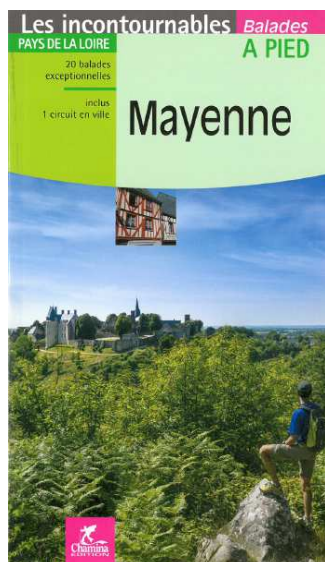
Félicitations à toute l'équipe de l'association patrimoine pour toute cette mise en œuvre.



Les éditions Chamina



Nous avons découvert incidemment l'édition des « 60 plus beaux sentiers Chamina des Pays de la Loire », dans lequel le circuit du « Saut au Loup » de Brecé y est répertorié, de même que dans l'édition des « 20 plus beaux incontournables de la Mayenne ». Il est vrai que cet itinéraire enregistre une fréquentation conséquente, comme en témoignent la photo.



Pour information le comice agricole aura lieu à Brecé au lieu-dit « Vauhbert »,

le samedi 15 septembre 2018

Programme : Concours de Bovins
Suivi du repas : Entrecôte, frites

Inscription au concours : contacter
Vincent Gesland au 06 74 02 32 15

Participation au repas : s'inscrire auprès de
Kévin Quenioux au 06 21 92 42 58
Jérôme Prézelin au 06 27 92 51 12

Opération Oranges



Ce rendez-vous annuel géré, par les bénévoles du Club de l'Amitié de Brecé, a eu lieu le samedi 18 novembre 2017. La vente a rapporté la somme de **645€** et a été reversée **au profit des Infirmes Moteurs et Cérébraux de la Mayenne (IMC)**.

L'association départementale remercie les généreux donateurs pour leur soutien et remercie tous les bénévoles qui ont contribué à cette collecte.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX DE LA MAYENNE

*Affiliée à la Fédération Française des Associations I.M.C.
Reconnue d'utilité publique*

25 AVENUE ROBERT BURON 53000 LAVAL

☎ 02.43.56.58.21 ou 06 45.44.25.7 E-mail : imc.mayenne@orange.fr

Cela fait plus de 30 ans que l'Association Départementale des Infirmes Moteurs Cérébraux (IMC) de la Mayenne organise sa campagne « Opération Oranges » au bénéfice des handicapés de la Mayenne.

Qui sont ces Infirmes Moteurs Cérébraux ?

Il s'agit d'enfants qui ont connu une détérioration de leur système nerveux central :

- soit pendant la période de vie fœtale,
- soit à la naissance
- ou encore dans les premières années qui suivent la naissance.

Les causes médicales possibles sont nombreuses et il appartient au corps médical de les analyser. Les conséquences de cette atteinte sont d'importance très variable sur le plan physique ou mental. C'est ainsi que les membres inférieurs, par exemple, sont fréquemment atteints. Nous connaissons tous des handicapés en fauteuil roulant. Ces handicaps persistent toute la vie durant des patients.

L'Association des I.M.C. de la Mayenne a été créée en 1970. Elle est affiliée à la Fédération Française des Associations I.M.C. et reconnue d'utilité publique.

Buts de l'Association

Ils sont définis dans des statuts. Toutes actions en faveur des I.M.C. pour :

- leur permettre de se développer,
- réaliser leur éducation,
- les aider à compenser leur handicap,
- à réaliser leur insertion sociale.

Actions de l'Association

L'Association réunit les familles de handicapés pour l'étude des problèmes posés et la recherche de solutions grâce à une collaboration avec toutes les personnes, tous les organismes compétents.

Elle utilise ses ressources pour aider aux réalisations pratiques, notamment à la création et à la gestion de centres pour handicapés. C'est ainsi qu'elle apporte son aide au Foyer Blanche Neige à Bais et au Foyer des Bleuets à Hambers.

Elle apporte sa contribution pour l'achat de matériels divers, de véhicules destinés à aider les handicapés.

Elle est représentée :

- au Conseil d'Administration des Etablissements.
- Au Conseil de Vie Sociale
- Au Conseil d'Etablissement.

Concrétisation des actions de l'Association

Aide à la construction, à l'équipement et à l'animation du Foyer Les Bleuets à Hambers



Aide à la construction, à l'équipement et à l'animation du Foyer Blanche-Neige à Bais



Classement du Fleurissement 2017

Concours des maisons et fermes fleuries

1ère catégorie - Maison avec jardin très visible de la rue

1	M et Mme HAMEAU Pascal	4 lotissement des Tilleuls
2	M et Mme MONTECOT Cédric	8 rue de la gare
3	M et Mme GESLIN Gilbert	14 lotissement les Pins
4	M et Mme GUILLEMIN Gérard	rue du bocage
5	M et Mme PLARD Hervé	rue du rocher

Prix d'encouragement (par ordre alphabétique)

M et Mme DUVAL Guy	3 Rue de la Gare
M et Mme FAUVEAU Christophe et TENCÉ Fabienne M. FOUCOUIN Fernand	8 rue du rocher 24 lotissement les Pins
Mme FOURMOND M-Josèphe	11 lotissement les Pins
M et Mme GENEVÉE Raphaël	6 lotissement des Tilleuls
M et Mme LEFIZELIER Louis	4 rue du Domaine
M et Mme LEFOULON Emmanuel et LECHEVALIER Aurélie	27 lotissement les Pins
M et Mme LEPETIT Bernard	8 lotissement la Main Gantée
M et Mme LETEMPLIER Mickaël	10 rue du Rocher
M MEGUERDITCHIAN	8 rue des Sports
M et Mme QUINTON Emile	4 rue de la Gare
M et Mme ROYER Roger	7 lotissement de la Douettée
M et Mme SAVARY Henri	1 lotissement des Tilleuls
M VAUGEOIS Michel	26 lotissement les Pins

2ème catégorie - Décor floral sur la voie publique - fenêtres et murs

1- M et Mme LEON Rémi	7 lotissement les pins
2- Mme PÉAN Henriette	3 lotissement les pins
3- M. et Mme DAGUIER Claude	20 lotissement les pins

Prix d'encouragement (par ordre alphabétique)

Mme PERRET Lucette	13 rue de la Colmont
--------------------	----------------------

3ème catégorie - Balcon et terrasses, cours jardinets

1- Mme JUBIN Jacqueline	8 lotissement de la Douettée
2- M. et Mme MASSON Dominique	15 lotissement les pins
3- M. et Mme HUGUET	6 lotissement la main gantée
4- M. et Mme DALIGAULT Marcel	7 lotissement la main gantée

Prix d'encouragement (par ordre alphabétique)

M. et Mme BORDET Johnny	16 lotissement les pins
M. et Mme GESLAND Constant	4 rue des dames
Mme HAMON Léa	2 lotissement des jardins
M. et Mme JUBIN Marcel	9 lotissement les pins
M. et Mme MAZABAU	lotissement la main gantée
M. et Mme MOREAU	12 lotissement les pins
M. POIRIER Gérard	1 lotissement les pins
Mme POUGEOLLE Madeleine	5 A rue du bocage

5ème Catégorie - Fermes et Maisons fleuries en campagne

1- M. et Mme LOCHU Michel	La Maison Neuve
2- M. POIRIER Patrick	La Vieuville
3- M et Mme TESNIERE Claude	l'Oliverais

Fêtes et Manifestations

- ◆ **Jeudi 25 janvier 2018** : Assemblée Générale et  Galette des rois du Club de l'Amitié de Brecé
- ◆ **Dimanche 28 janvier 2018** : Pot au Feu organisé par Familles Rurales de Brecé
- ◆ **Mercredi 7 février 2018** : Concours de belote organisé par le Club de St Aubin Fosse Louvain 
- ◆ **Dimanche 11 février 2018** : Repas de l'école organisé par l'APEL de Brecé
- ◆ **Dimanche 18 février 2018** : Théâtre organisé par l'Association Gym de St Mars sur Colmont
- ◆ **Dimanche 25 février 2018** : Poule au pot organisée par le Comité des Fêtes de Brecé
- ◆ **Mercredi 21 février 2018** : Concours de belote organisé par l'Amicale Cantonale des Aînés Ruraux
- ◆ **Dimanche 11 mars 2018** : Marché du terroir et de l'artisanat organisé par Familles Rurales
- ◆ **Mardi 20 mars 2018** : Concours de belote organisé par le Club de la Bonne Entente de Hercé
- ◆ **Samedi 24 mars 2018** : Repas dansant  organisé par les Jeunes Agriculteurs du Canton de Gorron
- ◆ **Samedi 31 mars 2018** : Repas dansant organisé par Brecé-Sports football
- ◆ **Samedi 7 avril 2018** : Portes ouvertes de l'école de 10h à 12h30
- ◆ **Samedi 7 avril 2018** : Soirée théâtre organisé par l'APE de St Mars sur Colmont
- ◆ **Dimanche 29 avril 2018** : Passage de la 18^e édition de l'opération «Les motards ont du cœur 53» 
- ◆ **Dimanche 6 mai 2018** : Fête communale
- ◆ **Mardi 8 mai 2018** : Commémoration de la Victoire 1939–1945
- ◆ **Samedi 12 mai 2018** : Tournoi jeunes et adultes de Volley-ball organisé par Brecé Sports Volley
- ◆ **Dimanche 27 mai 2018** : 18^e édition de la Rando de la Colmont organisée par Brecé-sports VTT
- ◆ **Vendredi 1er juin 2018** : 15 H Passage de la 43^e édition des Boucles de la Mayenne
- ◆ **Samedi 9 juin 2018** : Sortie famille  au zoo de Beauval organisé par Familles Rurales de Brecé
- ◆ **Jeudi 14 juin 2018** : Repas spectacle organisé par l'A.P.E.L. de Brecé
- ◆ **Dimanche 17 juin 2018** : Méchoui organisé par Brecé-Sports Foot et Volley
- ◆ **Samedi 30 juin 2018** : Concours de pétanque  organisé par le Comité des Fêtes de Brecé
- ◆ **Dimanche 9 septembre 2018** : Repas du CCAS de Brecé
- ◆ **Samedi 15 septembre 2018** : Comice Agricole cantonal organisé à Brecé 
- ◆ **Samedi 15 et dimanche 16 septembre 2018** : Journées du Patrimoine
- ◆ **Vendredi 11 novembre 2018** : Armistice 14-18 
- ◆ **Dimanche 18 novembre 2018** : Choucroute organisée par le comité des Fêtes de Brecé 
- ◆ **Dimanche 25 novembre 2018** : Matinée tripes organisée par l'AAPPMA de Brecé-Gorron

Ecole

Notre Dame de Pontmain

Horaires de classe

du lundi au vendredi : 9h-12h
 lun-mar : 13h30-16h15
 jeu-ven : 13h30-15h15

Horaires de garderie

matin : 7h30-8h50
 soir : 16h30-18h (plus si besoin)

Horaires des TAP/APC

jeu-ven : 15h15-16h15

Chef d'établissement

Séverine Gourdelier

Equipe enseignante

Isabelle Marcault : maternelles-CP
 Séverine Gourdelier : CE-CM
 Laurence Leray : enseignante spécialisée

Equipe ASEM

Aurélie Robin : classe et garderie du matin
 Magalie Lepauvre : garderie du soir et entretien

AESH

Céline Epiard : aide d'un enfant à besoin spécifiques

Elèves en 2017-2018

cycle 1 : 24 maternelles
 cycle 2 : 17 CP-CE
 cycle 3 : 11 CM

Inscriptions au 02 43 08 61 03

Toute l'année, de préférence avant janvier pour une rentrée l'année scolaire suivante.

Service restauration scolaire :
 S'adresser à la mairie

Projet pédagogique

- mener des projets personnels ou en groupe
- apprendre à débattre lors d'un conseil de coopération pour régler des problèmes
- donner son avis sur une histoire lue, une œuvre rencontrée
- lecture à voix haute devant un public
- mise en scène de fables
- rechercher des solutions à des problèmes scientifiques par la manipulation, le calcul, la logique, le dessin
- ...

Participation financière des familles, fixée par l'OGEC : 13€40 pour le 1er enfant.

Projet éducatif

- développer l'autonomie dès le plus jeune âge
- apprendre les règles de vie en société
- développer la solidarité et la fraternité
- développer le goût de l'effort
- prendre confiance en soi
- développer ses capacités de recherche

Projet pastoral

- mener des actions de solidarité
- encourager l'entraide
- apprendre à écouter et soutenir les uns et les autres
- apprendre à respecter chacun dans la différence
- participer à des temps forts de partage

Partenaires que nous remercions :

Parents, OGEC, APEL
 Mairie, Ecomusée
 Paroisse
 Club des aînés
 Associations sportives locales

Prochains RDV en 2018

11 février : repas festif de l'école
 7 avril : portes ouvertes
 14 juin : spectacle de fin d'année

Pour bien apprendre, il faut être bien dans sa tête



10 rue des sports - 53120 BRECE

02.43.08.61.03

brece.ecole.ndpontmain@ddec53.fr

Classe des maternelles - Cp



Sortie dans les bois à la rencontre des petites bêtes.



Voyage scolaire à l'Ange Michel



Atelier cuisine pour les goûters d'anniversaire.



Observation de l'évolution des têtards jusqu'au stade grenouille



Apprentissage des règles de vie en société.



Carnaval Mardi gras et goûter avec nos aînés.



Apprentissage des mathématiques et de la lecture au travers des expériences vécues en classe et en dehors : raconter une sortie, écrire un récit, le lire, compter, dénombrer...

Classe des CE - CM



Tutorat :
les CM aident les CE à préparer leur cartable.



Histoire :
recueil auprès du monument aux morts



Apprentissage des chiffres romains.



EPS Education Physique et Sportive



Sciences :

Entretien du jardin et plantation de bulbes



Découverte de cultures étrangères



Rencontres avec les 6ème du collège Sacré Cœur de Gorrion (sport, langues étrangères...)

Et encore pleins d'autres apprentissages en français, mathématiques, langues étrangères, EPS, sciences, géographie...



Classe de mer avec les écoliers de Le Pas : découverte du char à voile.



Correspondance avec les écoliers de Montenay.

Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques**Bureau :**

Présidente : Alice Lequart

Vice-présidente : Stéphanie Barbé

Trésorière : Avisoa Guérin

Vice-trésorière : Fabienne Thouvenin

Secrétaire : Bénédicte Gallée

Membres : Florence Martin, Franck Jouis, Alain Daguier, Laura Huard

**Bonne et heureuse
année à tous !**

Organisation des TAP

Chaque année, après réflexion avec le chef d'établissement et l'APEL, l'OGEC finance les activités qui seront proposées pendant les TAP du vendredi après-midi, de 15h15 à 16h15. En 2017, les enfants ont adoré ces moments ludiques, encadrés par des animateurs sportifs ou culturels, des bénévoles ou bien encore des professionnels, dans différents domaines :

**ateliers culinaires, gymnastique, théâtre,
tennis, foot, bricolage de motricité fine.**



Ces activités sont gratuites pour les familles.

Autres missions de l'OGEC

en co-gestion avec le chef d'établissement

- Emploi des ASEM
- Gestion financière et immobilière de l'école
- Achat de matériel pédagogique et scolaire
- Contrat d'association avec l'Etat - partenariat avec la mairie

Depuis janvier 2017, les enfants de primaire utilisent le nouveau bâtiment des sanitaires refait à neuf.

En décembre, des parents bénévoles ont rénové la cage d'escalier menant à la garderie.



**L'OGEC oeuvre pour la pérennité de l'école dans une
ambiance conviviale. Nous remercions tous ceux qui donnent
de leur temps et de leur savoir faire pour divers travaux.**

APEL

Association des Parents d'Elèves des écoles libres

Bureau :

Présidente : Laura Huard

Trésorière : Claire Arnold

Secrétaire : Stéphanie Mory

Membre : Christian Lebullenger,
Alice Lequart, Lucie Boissel, Xavier
Mézières

Missions de l'APEL

- Accueillir les nouvelles familles (pot de rentrée, rencontres ...)
- Participer aux débats éducatifs (conseil d'établissement ...)
- Animer la vie dans l'établissement (animations festives ...)
- Soutenir (l'OGEC, les parents dans leur mission éducative, les projets de l'établissement)

Manifestations organisées en 2017 :

Dimanche 5 mars : animation d'un stand au marché du terroir organisé par Familles Rurales

Samedi 1er avril : accueil des familles lors des portes ouvertes de l'école

Dimanche 21 mai : repas coucous et spectacle des enfants

Lundi 4 septembre : pot de rentrée offert à toutes les familles

Vendredi 22 décembre : goûter de Noël offert aux enfants, familles et amis de l'école



Ventes organisées :

- sacs à dos avec dessins des enfants
- encarts publicitaires (set de table au repas)
- photos scolaires
- brioches (cuisinées par le boulanger de Brecé)
- location de stands (plusieurs modules de 9m² au prix de 12€ l'unité)
(pour les réservations, appeler M Huard au 06.81.22.12.79)



Soutiens financiers :

- grande participation financière à la classe découverte des CE-CM (40% du coût pour chaque enfant)
- paiement du transport pour le voyage scolaire des maternelles-CP
- cadeaux du Père Noël

Participation aux débats éducatifs :

- réflexion avec Familles Rurales et la mairie sur le devenir de la restauration scolaire
- décision des activités proposées lors des TAP pour l'année scolaire 2017-2018
- participation au conseil d'établissement avec tous les parents qui le souhaitent pour décider des rythmes scolaires à la rentrée 2017.



Dates à retenir en 2018 :

Dimanche 11 février : repas festif de l'école
(réservez dès à présent au 06.81.83.54.65)

Samedi 7 avril : portes ouvertes de l'école (10h-12h)

Afin de pouvoir continuer sa mission auprès des enfants, des familles et de l'équipe enseignante, l'APEL a besoin de vous, parents de l'école. Ensemble, aidons le chef d'établissement à construire l'école de demain, donnons nos avis, participons aux prises de décisions... Créons ensemble des moments de convivialité qui soudent nos liens. Rejoignez l'équipe !

L'APEL vous souhaite une merveilleuse année 2018 !

Vie associative



BRECÉ SPORTS FOOT



2 co-présidents sont désormais à la tête du club : J.P. JOHAN et M. THÉRIAU.

Le club fonctionne bien avec 35 licenciés seniors répartis en 2 équipes, dont la première vient de monter en 2ème division de district, autant de licenciés jeunes dont 1 équipe complète en U 18 et 10 dirigeants bénévoles.



L'école de foot fonctionne le mercredi après-midi et les plus grands s'entraînent le vendredi soir.

Pour les renseignements d'ordre administratif ou sportif sur le club, licence ... n'hésitez pas à contacter :

Jean-Pierre JOHAN au 06 20 27 38 10 - M. THÉRIAU au 06 71 37 72 80

Jean-Claude BARRÉ au 06 11 29 30 82



Dates à retenir :

- ◆ Samedi 31 mars :
20 H Salle des fêtes de Brece - Soirée dansante animée par l'orchestre « Le Pélican »
- ◆ Dimanche 17 juin :
12 H Salle de sports Brece
Traditionnel méchoui, en entente avec le Club de Volley

BRECÉ SPORTS VTT

Notre club BRECE SPORTS VTT compte une quinzaine de vététistes qui participent à diverses randonnées organisées en Mayenne et dans les départements voisins . Nous profitons aussi des très beaux circuits sur la commune de BRECE notamment lors de la RANDO DE LA COLMONT que nous organisons dans le cadre du tour de la Mayenne VTT, et qui a vu près de 320 participants VTT ou pédestres le dernier dimanche de mai 2017.



La rando 2018 aura lieu le 27 mai , nous serons ravis de vous accueillir avec votre VTT ou pour faire la rando pédestre .

Si vous souhaitez nous rejoindre, découvrir le VTT en club ou obtenir des renseignements, vous pouvez contacter :

Eric GILBERT au 06 34 53 43 54



BRECE SPORTS VOLLEY

2017/2018



Le club de Volley-ball de Brece est heureux de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2018.

Les joueurs des 2 équipes mixtes jouant le vendredi soir, l'équipe féminine de nos jeunes joueuses et l'équipe jeune (M15) ainsi que le poussin tour pratiquant le samedi, débute la 2eme partie du championnat.

Les réjouissances pour cette nouvelle année en dehors de nos championnats respectifs sont les tournois, les entraînements ouverts au public et le Méchoui, en juin :

=>Tournoi jeunes le Samedi après midi 12 mai 2018,

salle des sports de BRECE il s'adresse aux jeunes en classe de CE2 – CM1 – CM2 – 6ème et 5ème . (Possibilité de jouer sans être licencié au club) de nombreux lots et un goûter sera offert.

=>Tournoi adultes le soir à partir de 18 h 30

Les inscriptions (arrêtées à 18 équipes) devront être enregistrées impérativement une semaine avant.

=>Entraînement ouvert à tous

Afin de permettre à toutes les personnes désireuses de jouer au volley mais n'ayant pas suffisamment de disponibilité pour jouer régulièrement et prendre une licence ou pour connaître notre environnement ; les responsables du club vous proposent de nous rejoindre à la salle de sports les vendredis soir **le 23 février ainsi que les 20 et 27 avril 2018 à 20 h 30.**

Aucun niveau de jeu requis, juste l'envie de se retrouver pour découvrir et jouer dans un esprit convivial.



Informations Intercommunales



MAISON DES INITIATIVES JEUNESSE

La Maison des Initiatives jeunesse (MIJ) a été mise en place le 1er janvier 2017. Sa mission est de permettre aux jeunes de 12 à 25 ans (collégiens, lycéens et étudiants) d'avoir localement des informations sur les sujets qui les préoccupent (orientation, santé, jobs saisonniers, études, logement, séjours,...).

La MIJ est basée à Gorron (salle omnisport) mais elle est itinérante à la demande d'un groupe de 5 jeunes ou à la demande d'une commune. La MIJ gère 4 services : dispositif argent de poche, un Point Information Jeunesse, Une ludothèque et un Conseil intercommunal de Jeunes.

CHANTIERS ARGENT DE POCHE



2017 :

- Succès,
- Engagement important des communes
- Implication des jeunes

Au total 103 jeunes impliqués sur les 201 chantiers proposés par les communes de la CCBM. Des travaux différents, enrichissants proposés par les communes, des jeunes qui s'investissent localement.

Les chantiers uniques, des encadrants exemplaires, qui donnent de la vie dans nos communes.

Des jeunes partis la semaine

vers les grandes villes pour leurs études et qui reviennent pour effectuer de petits travaux de valorisation.

Pour les jeunes de 16 à 18 ans (veille des 19 ans), le dispositif : c'est découvrir le travail, l'apprentissage de techniques différentes, le travail en équipe, le respect des équipements communaux, ...



Quand s'inscrire ... :

PERIODE DE VACANCES	SEMAINE D'INSCRIPTION	REPONSE
Du 26 février au 10 mars	Semaine 6	Semaine 7
Du 26 avril au 5 mai	Semaine 14	Semaine 15
Du 2 juillet au 4 août	Semaine 23	Semaine 25
Du 27 août au 31 août	Semaine 23	Semaine 25
Du 22 octobre au 3 novembre	Semaine 40	Semaine 41

Pour pouvoir en bénéficier, il te suffira de mettre à jour ton dossier d'inscription auprès de la MIJ (dès janvier) (valable année civile) et téléchargeable sur le site.

Renseignements :
06.72.37.08.35
02.43.08.11.68

Un chantier de 3h permet d'acquérir une première expérience de travail, se faire connaître, rencontrer d'autres jeunes, apprendre des techniques et gagner un peu d'argent de poche (15€/3h) sans avoir de très grand frais de déplacement

INFORMATION JEUNESSE

L'Information jeunesse est un espace d'accueil et d'information gratuit accessible à tous les jeunes de 12 à 25 ans sur l'ensemble de la Communauté de Communes du Bocage mayennais.

L'Information Jeunesse de la MIJ permet aux jeunes (collégiens, lycéens et étudiants) de trouver des informations sur les domaines : de l'orientation, les métiers, les jobs saisonniers, l'engagement, le quotidien, les logements, partir à l'étranger, le baby-sitting, ...

Le service est situé avenue Charles de Gaulle à Gorron et itinérant à la demande de groupe de jeunes.

Voici un éventail des projets 2018 (en collaboration avec les services CCBM) :

- Enregistrement de « cv vidéos » du 22 janvier au 28 février 2018
- Création d'un réseau de mise en relation « aidant-aidé » : à découvrir sur le site de la MIJ (remise à niveau, aide aux devoirs, baby sitting, logement étudiant, visite de courtoisie,...)
- Mise à disposition gratuite d'un livret d'accompagnement pour trouver un stage (collégien, lycéen, étudiant)
- Ateliers cv ludique lors des vacances scolaires.
- Atelier « chrono job et améliorer mon cv » : mardi 27 février
- Atelier « look/attitude » vendredi 2 mars
- Job dating : vendredi 9 mars de 13h30 à 16h30 à la salle omnisport de Gorron
- Stages baby sitting (avoir minimum 16 ans en 2018)
- Visites d'entreprises (en collaboration avec la mission emploi de la CCBM)
- Forum des métiers jeudi 19 avril (en collaboration avec la mission emploi de la CCBM), ...

Pour les projets ci-dessus ne pas hésitez à se préinscrire ou à se renseigner dès maintenant afin de mettre en place des ateliers sur les communes ou les jeunes sont intéressés 02.43.08.11.68 / 06.72.37.08.35 (Nathalie)



LUDOTHEQUE

Jeux sur place, prêt de jeux, animations ponctuelles, : le service LUDOTHEQUE est ouvert à tous (enfants, parents, grands-parents, écoles, EHPAD,...). avenue Charles de Gaulle à Gorron, en itinérance grâce à la collaboration avec les écoles, des structures enfance jeunesse et le réseau lecture.

Une ludothèque c'est un lieu magique centré sur le jeu ...

Le « jeu »: c'est passer un moment convivial où l'on recherche le bien-être, la détente et faire une pause ludique.

Par les différents types de jeux, vos enfants pourront développer des compétences indispensables à leur vie d'adulte : apprendre à collaborer, à travailler en groupe, à communiquer, à innover, à gérer ses émotions, à attendre son tour, surmonter des situations difficiles, à négocier,...

C'est aussi parce que nos enfants se lassent vite de leurs jouets et que la ludothèque est le moyen idéal pour renouveler régulièrement (et à

moindre coût) les jeux à la maison. C'est un excellent moyen de découvrir à quels types de jeux nos enfants sont intéressés

Venez passer un bon moment autour d'une table ou encore emprunter des jeux pour vivre chez soi de bons instants.



Ouverture du service :

Mercredi 10h à 18h

1er samedi du mois 10h à 12h

NOUVEAU :

Animations JEUX près de chez vous en collaboration avec le réseau lecture de la CCBM.

Pour connaître les dates n'hésitez pas à visiter notre site. A très bientôt !

Renseignements 02.43.08.11.68 (Sophie)

www.maisondesinitiativessitew.org

Le jeu est pour chacun d'entre nous un moment de détente, de convivialité, de partage.

PROJETS DE JEUNE



Un projet de jeune c'est s'investir lors d'une animation sur le territoire proposé par nos services ou réfléchi ensemble.

- Tu as des projets plein la tête,
- Tu aimerais réduire le coût des activités organisées par ta structure jeunesse,
- Tu veux te financer tes propres projets.



Deux formules te permettent de donner de l'élan à tes envies :

Bourse jeunes :

Permettre à des jeunes de 12 ans et plus de se financer ou de diminuer le coût des activités

organisées par les services jeunesse des 3 bassins de vie de la CCBM

Bourse dé clics :

Permettre à des jeunes de 14 ans et plus de se financer ou de diminuer le coût d'un projet après validation auprès d'un membre de la MIJ (se référer au dossier spécifique de demande, téléchargeable sur le site).



STAGES BABY-SITTING 2018

AVIS AUX JEUNES de 16 ans et plus
(avoir 16 ans en 2018)

C'est pour qui ? Les jeunes de 16 à 25 ans résidant sur la CCBM.

C'est quoi ? Un stage d'initiation au Baby-sitting comportant plusieurs modules :

- Législation,
- Développement de l'enfant,
- Hygiène,
- Ateliers petites créations

- Ateliers jeux, lecture,
- Sécurité,
- Prévention,...

C'est pour quoi ? Pour acquérir les connaissances et compétences nécessaires aux gardes d'enfants

Véritable travail, le baby-sitting nécessite des compétences et une bonne dose de dynamisme.

C'est peut-être pour toi

Baby-sitter, pourquoi pas !



Si le stage de Baby-sitting t'intéresse.

Fais toi connaître dès maintenant...

afin de mettre en place des stages durant ta disponibilité, contacte nous au 02.43.08.11.68 ou sur facebook

Maison des initiatives jeunesse (MIJ) avenue Charles de Gaulle 53120 Gorron. Tél : 02.43.08.11.68 /06.72.37.08.35

Horaires : mercredi 10h-18h / mardi, jeudi 15h-17h. Rendez-vous itinérant possible sur demande

mij53@orange.fr

site : www.maisondesinitiativessitew.org

Suivez-nous sur facebook



L'année passée a permis la mise en place de 2 projets qui se sont concrétisés :

LOISIRS / SPORT / COMMUNICATION / CULTURE

CONCOURS PHOTOS

Les élus ont mis en place un concours du 21 juin au 1^{er} septembre 2017 sur les thèmes de l'eau en mouvement et de l'arbre. Plusieurs familles ont participées au projet. La remise des prix a été réalisée le 7 octobre dernier. Projet réussi pour les jeunes élus.

SECURITE / ENVIRONNEMENT / SOLIDARITE

ANIMATION JEUX A LA MAISON DE RETRAITE

Après une rencontre auprès de l'animatrice de la Maison de retraite et une visite de l'établissement. Les enfants ont décidé de mettre en place une après-midi jeux. L'animation a été mise en place le mercredi 28 juin dernier. 16 enfants sont venus animer l'après midi avec l'accueil de 23 personnes âgées. Projet réussi pour les jeunes élus.

Les élections du conseil intercommunal ont eu lieu samedi 18 novembre, voici les résultats des élections pour la saison 2017 - 2018 :

BRECE : DAGUIER Tina,

LEVARE / CARELLES : BATAILLE Emilie

St AUBIN / LESBOIS : SIMON Lino

COLOMBIERS : HUARD Lilian

GORRON : COTTEREAU Lila

HERCE / VIEUVY : BAHIER Rémi

Assemblée du conseil intercommunal des jeunes, avec les 6 nouveaux élus.





www.cc-bocagemayennais.fr



SCoT Schéma de Cohérence Territorial et PLUi Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

Du projet à la traduction réglementaire

Depuis septembre 2015, la Communauté de Communes du Bocage Mayennais a engagé l'élaboration de deux documents d'urbanisme, le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Ces deux documents sont distincts mais compatibles : Le SCoT traduit dans ses grandes lignes la vision des élus à long terme de l'évolution du territoire (à 15 – 20 ans). Le PLUi précise les règles d'urbanisme pour chaque parcelle et dans chaque commune (zonages, droits à construire, etc.).



A partir d'un Etat des lieux (2015-2016)

Le SCoT et le PLUi doivent traduire **Le projet de développement du territoire** voulu par les élus. Ils s'appuient sur une étude sociale, économique et environnementale du territoire réalisée en concertation avec les communes par un cabinet indépendant (CITADIA - Angers).

Quels sont les caractéristiques du Bocage Mayennais ? Quels sont ses atouts et fragilités ?

- **Une diminution de la population** constatée mais qui s'atténue depuis une dizaine d'années ;
- **Un tissu économique dynamique et diversifié** : l'emploi est élevé et fortement concentré dans plusieurs communes ; le territoire compte de nombreuses entreprises familiales qui prospèrent ;
- **Une construction de logement équilibrée, mais un taux de vacances élevé** ;
- **Une offre d'équipements et de services satisfaisante et relativement bien équilibrée sur le territoire** : deux grands pôles structurants (Gorron et Ambrières-les-Vallées) et quatre pôles de proximité à l'Ouest (Landivy, Fougerolles-du-Plessis, Pontmain, Montaudin).
- **Des atouts environnementaux en faveur du cadre de vie** : un réseau bocager dense, un patrimoine bâti remarquable et conséquent, des activités agricoles contribuant à la bonne gestion de la biodiversité, une offre en énergie renouvelable importante...

On fait émerger le projet de territoire (2016-2017)

Le travail d'étude a fait l'objet de débats et d'échanges à plusieurs niveaux : réunions avec les acteurs publics (entreprises et associations), séminaires « thématiques » ouverts à tous les élus du territoire, conseils municipaux, etc. avant que l'ensemble des Maires réunis en comité de pilotage en arrive à fixer **les grandes orientations pour le territoire**.

Quelles sont les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :

- Un développement qui repose sur l'ensemble des centres-bourgs ruraux,
- Une identité rurale à valoriser et à préserver,
- Une dynamique démographique à retrouver,
- La qualité de vie pour chaque habitant du territoire, comme véritable atout pour y résider,
- La valorisation des atouts économiques (réseau d'entreprises industrielles et artisanales, zones d'activités, savoir-faire),
- L'agriculture et ses filières, pilier de ce développement économique,
- Le tourisme comme vitrine des atouts environnementaux et patrimoniaux,
- La recherche de performance énergétique avec le déploiement des énergies renouvelables,
- La promotion du cadre de vie rural (paysage de bocage et vallées, environnement naturel et préservé),
- La promotion du patrimoine bâti et remarquable.



www.cc-bocagemayennais.fr

Et on le traduit dans les textes réglementaires (2017-2018)

Le projet de territoire étant défini, il est ensuite traduit sous forme de principes et de recommandations dans le SCoT et de règles (règlement et zonage) pour ce qui est du PLUi.

Pour illustrer les choses et à titre d'exemple :

→ *l'aménagement numérique...*

Ce qui dit le SCoT

« Le déploiement du Très Haut Débit est à poursuivre sur l'ensemble du territoire »

« En matière de téléphonie mobile, l'intercommunalité veillera auprès des autorités compétentes à supprimer les zones blanches, non couvertes »

Ce que précise et réglemente dans le PLUi :

Prescription :

« Les aménagements et installations à réaliser ou à rénover liés au déploiement des réseaux de communication et de l'information respecteront les prescriptions énoncées dans le Schéma Directeur de la Mayenne, ainsi que la réglementation en vigueur ».

Recommandation :

« Afin de garantir une attractivité économique et résidentielle, le SCoT soutient les projets de déploiement et de montée en gamme de la téléphonie mobile et de la 4G ».

→ *le développement urbain*

Ce qui dit le SCoT

« Limiter l'urbanisation linéaire le long des axes routiers en dehors des agglomérations »

→ *Ceci afin de limiter les déplacements et les coûts liés à l'installation de nouveaux réseaux ; et renvoyer une image qualitative des centres-bourgs.*

Ce que précise et réglemente dans le PLUi :

Prescription :

« L'urbanisation en extension sera prescrite en « épaisseur » plutôt qu'en linéaire le long des axes. »

Le SCoT va ainsi définir une stratégie et un schéma de développement : le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Cela concerne en particulier la consommation foncière par secteur, la structuration du territoire et des zones d'activité économiques, la localisation préférentielle des commerces, les grandes règles de protection de l'environnement, l'aménagement numérique...

La traduction réglementaire du PLUi s'appuiera sur ces schémas pour délimiter chaque zone du territoire et donner une vocation - et donc des règles associées au droit des sols - à chaque parcelle : N pour « Naturelle et forestières », A pour « Agricole », U pour « Urbaine » et AU pour « A Urbaniser ».

Depuis novembre et jusqu'au printemps, les 27 communes du Bocage Mayennais sont consultées afin de prendre en compte les projets d'aménagement et de préciser les zonages.

Au terme de la procédure, SCoT et PLUi feront l'objet d'une enquête publique avant d'entrer en application, mi-2019.

Dans cette perspective, chacun, concitoyen de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais est invité à consulter le dossier consacré à cette démarche sur le site internet de la collectivité (www.cc-bocagemayennais.fr), à participer aux différentes réunions d'informations qui vont être organisées et à s'exprimer via les cahiers de concertation mis à disposition dans les mairies et au siège de la CCBM à Gorron.

Contact, pour tout renseignement : Mathieu GOUIRAND, Chargé de mission SCoT – PLUi à la Communauté de Communes : 02.43.08.47.47 / mathieugouirand@cc-bocagemayennais.fr

L'actu « Emploi » de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais Décembre 2017

Le Catalogue de stages (et de l'alternance) 2018 est disponible

Comme chaque année, la CCBM recense auprès des entreprises locales les offres de stage et d'alternance (i.e. apprentissage et contrat de professionnalisation) qu'elles proposent au fil de l'année.

Pour 2018, **39 entreprises du Bocage Mayennais** se sont engagées dans la démarche pour proposer **147 offres de stages et 32 propositions en alternance**. Du transport de marchandises aux services aux personnes, en passant par la chaudronnerie, la menuiserie ou encore l'horticulture, les domaines d'activité sont encore une fois très variés. Pour rappel, ces stages concernent aussi bien les plus jeunes (3^e) que les étudiants en fin de cursus (BTS, DUT, Licence, Master...).

Le document est disponible sur le site de la Communauté de Communes : www.cc-bocagemayennais.fr (dans « Dossier à la une »), dans les collèges et lycées du territoire ou limitrophes et dans votre mairie.



ACCUEIL EMPLOI : 3 antennes aux services des publics en recherche d'emploi



Depuis 2014, la CC du Bocage Mayennais assure une mission d'accueil de premier niveau des demandeurs d'emploi et des personnes s'interrogeant sur leur projet professionnel (orientation, réorientation, formation...).

Assuré par trois conseillers présents sur les trois bassins de vie du territoire, ce service accompagne le public dans :

- La rédaction de **CV** et de **lettre de motivation** ;
- Les différentes **démarches administratives**, notamment l'inscription sur www.pole-emploi.fr ;
- **La mise en relation avec les entreprises** en recherche de personnels ;
- **La relation avec les partenaires** de l'emploi et de la formation (Pôle Emploi, Mission locale, Cap Emploi...) ;

	AMBRIERES-les-VALLEES	GORRON	LANDIVY
Jours d'ouverture	du Lundi au Vendredi	du Lundi au Vendredi	les Jeudis
Horaires	8h30 - 12h / 14h - 17h	8h30 - 12h / 13h30 - 17h30	13h30 - 17h30
Lieu	Les 3 mairies		
Téléphone	02 43 08 01 79	02 43 30 10 58	02 43 05 42 05
E-mail (questions, CV)	mathieugouirand@cc-bocagemayennais.fr		

Une newsletter et les réseaux sociaux pour suivre l'actu économique de la CCBM

La Mission Affaires Economiques de la CCBM propose aux habitants et aux entreprises du territoire de suivre l'actualité économique locale à travers une **Newsletter** trimestrielle. Celle-ci met en avant **les projets de développement économiques et les actions « emploi » en cours et à venir**. La Newsletter est disponible sur le site de la collectivité (rubrique « économie », « actualité »).

Autre modalité pour suivre cette actualité : **abonnez-vous à la page facebook « L'actu économique du Bocage Mayennais »**.





R.A.M DU BOCAGE

(Relais assistantes maternelles)



Vous êtes parents ou futurs parents...

Vous recherchez un mode de garde pour votre enfant (assistante maternelle, garde à domicile, accueil collectif ...),

Vous employez ou allez employer une assistante maternelle ou une garde à domicile et vous souhaitez connaître les démarches à effectuer,

Vous souhaitez connaître les différentes aides (CAF, MSA) relatives au mode de garde choisi,

Vous êtes assistante maternelle ou vous êtes intéressée par le métier...

Vous vous interrogez sur le métier d'assistant maternel,

Vous souhaitez connaître vos droits et devoirs en tant que salariée,

Vous souhaitez évoluer dans votre profession,



Vous êtes garde à domicile ou intéressé par le métier...

Vous souhaitez vous faire connaître auprès des parents,

Vous souhaitez connaître vos droits et vos devoirs en tant que garde d'enfants à domicile

**Le RAM du Bocage est un service d'informations
au service des parents et des professionnels de la petite enfance**

Stéphanie vous accueille le lundi, mardi, jeudi de 14h à 17h30 (sur rendez-vous ou par téléphone et mail)

**Le RAM du Bocage est un service d'échanges et de rencontres
au service des professionnels de la petite enfance
(Assistants maternels, gardes à domicile).**

Stéphanie et Lucie vous accueillent lors des matinées rencontre-éveil le mardi, jeudi et vendredi matin entre 9h30 et 11h30 sur différentes communes de la CCBM. Un programme est envoyé aux assistantes maternelles. (Pour les gardes à domicile, n'hésitez pas à demander le programme auprès du RAM)



RAM du Bocage – Communauté de Communes du Bocage Mayennais

1 Grande Rue - 53120 GORRON

Stéphanie BOITTIN - 02.43.08.77.61 ou 06.16.52.63.25 - ram@cc-bocagemayennais.fr



Communauté de Communes du Bocage Mayennais Service aux personnes

Dans le cadre de l'exercice des compétences de la C.C.B.M., il a été mis en place la commission « SERVICE AUX PERSONNES »

• Les missions de la Commission « Service aux personnes »

- Apporter un soutien financier aux A.D.M.R. œuvrant sur tout le territoire de la C.C.B.M.;
- Mettre en place un programme d'animation appelé « Seniors Loisirs » (3 parutions dans l'année) ;

Commission Visiteur Bénévole

• POURQUOI UNE CELLULE DE VEILLE ?

Notre projet a pour but de permettre d'apporter, avec l'aide de « visiteurs bénévoles » du réconfort aux personnes, une présence pour rompre la solitude et aussi l'isolement des personnes âgées, seules ou souffrantes

• QUI SONT-ILS ?

Des bénévoles, disponibles, qui acceptent de partager un peu de leur temps auprès des personnes en situation d'isolement.

• LEUR ROLE ?

- Participer à la lutte contre l'isolement (par des discussions, de la lecture...);
- Favoriser le lien social par des visites ;
- Répondre à une demande d'aide ponctuelle ;
- Recenser leurs besoins.

Un visiteur n'est pas : une aide-ménagère ou médicale, un travailleur social, médical ou médico-social.

MISE EN PLACE

En lien avec les C.C.A.S. , il est proposé dans chaque commune de former un groupe de personnes qui acceptent d'être « VISITEURS BENEVOLES »



Contact :

**Communauté de Communes du Bocage
Mayennais**

Lucie DESECHALLIERS - 02.43.08.16.11

Auprès de votre Mairie

Programme Séniors Loisirs

• Pourquoi un programme « Séniors Loisirs »?

Les objectifs sont:

- Favoriser le lien social ;
- Lutter contre l'isolement ;
- Transmettre leur savoir-faire aux jeunes ;
- Faire de belles rencontres ;
- Se détendre, se divertir et se cultiver.

• Parution du Programme

Le programme paraîtra 3 fois dans l'année. Voici les périodes:

- De Janvier à Mars;
- D'Avril à Juin;
- De Septembre à Décembre.

Ce programme est destiné aux personnes de plus de 60 ans du Bocage.



• Animations proposées :

- Rencontres intergénérationnelles (atelier cuisine, atelier art floral, atelier couture...);
- Sorties Grands-parents/Petits-enfants ;
- Des interventions (Démarchage à Domicile, Adaptation de son logement, Prévention Routière...);
- Des cours multimédias (informatique et tablette) ;
- Ateliers Santé (Atelier équilibre, Atelier Santé Séniors, Atelier Bien-être et Relaxation...);
- Spectacles organisés par le Réseau lecture et le Service Culturel de la CCBM.

Services d'aides à la personne

Association ADMR



Notre mode d'intervention est fondé sur :

- **une action de proximité**, décentralisée, pour être au plus près des personnes et leur proposer une offre de service qui réponde à leurs attentes ou besoins,
- **une action solidaire**, à travers de petites équipes de bénévoles issus de la population locale, qui développent une action collective créatrice de lien social entre toutes les composantes de la population.

L'ADMR privilégie avant tout l'établissement d'une relation qui humanise les interventions quotidiennes et apporte une dimension d'échange et de reconnaissance mutuelle entre la personne aidée, le bénévole et le professionnel d'intervention. C'est le " triangle d'or " incontournable à l'ADMR. Toute intervention repose sur l'équilibre entre l'action du bénévole, celle du professionnel et celle de la personne aidée.

Cette relation, dans le respect de la personne aidée est l'élément central de cette solidarité.

Aider les personnes en difficulté (physiques, psychologiques, sociales ...) a toujours été notre priorité. Cependant, nous n'avons pas souhaité nous spécialiser dans l'aide aux personnes fragilisées.

Nous avons choisi d'élargir nos interventions auprès de tous les publics.

Notre action dans le développement de services toujours plus diversifiés (entretien du cadre de vie, garde d'enfants, jardinage et petit bricolage, ...) contribue à la création d'emplois de proximité, durables et non délocalisables.

Les associations de notre territoire sont à la recherche de bénévoles. Si vous avez du temps de libre et que vous aimez le contact humain, n'hésitez pas à prendre contact avec les présidents de votre secteur.

Contact :

ADMR d'Ambrières - Mr LEROUX Michel - 02.43.04.69.08

ADMR de la Colmont - Mme LECOURT Berthe - 02.43.03.65.61

ADMR Gorrion et ses environs - Mme POIRIER Monique - 02.43.11.21.36

ADMR Montaudin - Mme LAISIS Solange - 02.43.05.73.12

Association SIMAD

Le service de soins Infirmiers à Domicile

Il assure sur prescription médicale, aux personnes âgées de plus de 60 ans dépendantes et/ou malades, des prestations de soins infirmiers sous la forme de soins techniques et de soins de base et relationnels.

Les objectifs :

- Éviter un séjour à l'hôpital lors de la phase aiguë d'une maladie pouvant être traitée à domicile.
- Faciliter le retour à domicile après une hospitalisation.
- Conserver ou améliorer l'autonomie.
- Contribuer au maintien dans le cadre de vie habituel.

Contact :

S.I.M.A.D Du Bocage Mayennais

2, place du Château

53300 Ambrières les Vallées

02.43.08.83.52

Simad53@orange.fr





LES DECHETERIES

HORAIRES DECHETERIES

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Saint Mars sur la Futaie	10h-12h	14h-18h		14h-18h		10h-12h 14h-18h
Gorron	14h-18h		14h-18h		14h-18h	10h-12h 14h-18h
Ambrières les Vallées	15h-18h		15h-18h		10h-12h	10h-12h 14h-18h
Oisseau	10h-12h		10h-12h			10h-12h 14h-17h

Du 1^{er} novembre au 31 janvier : fermeture à 17h30

DÉCHETS À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE



Cartons pliés



Gravats

Déchets de construction, pots de fleurs en terre...



Encombrants

Plastiques divers, matelas...



Déchets dangereux

Peintures, solvants, huiles végétales et minérales, radiographies, extincteurs, piles ...



Déchets électriques et électroniques

Lampes basse consommation, petits et gros électroménagers, matériels informatiques, écrans...



Ferrailles

Métaux ferreux et non ferreux



Textiles

Vêtements et chaussures



Objets en bon état

Meubles, vaisselles, jouets...



Consommables informatiques

Cartouches d'encre



Bois

Palettes, cagettes



Déchets verts

Tailles de haies, pelouse

Un doute ? N'hésitez pas !
Contactez le service propreté
de la Communauté de Communes

Tel : 02 43 08 15 69

laetitiabessiral@cc-bocagemayennais.fr

DÉCHETS REFUSÉS



Amiante



Films plastiques
(agricole)



Déchets d'activité
de soins à risques



Bouteilles
de gaz



Médicaments



Pneumatiques

L'économie circulaire

Actuellement, le modèle des pays développés repose sur une **économie linéaire** puisant dans les ressources, produisant des déchets (extraire, produire, consommer, jeter). Il a atteint ses limites. L'augmentation de la population mondiale, la pénurie annoncée de nombreuses ressources et les impacts environnementaux croissants sonnent l'heure de l'**économie circulaire**.

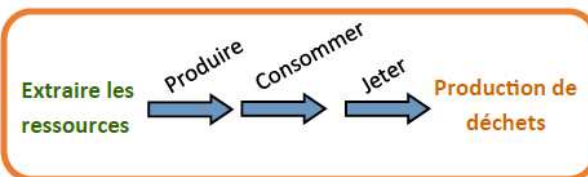


Schéma 1 : Economie linéaire

L'**économie circulaire** est un système économique d'échange et de production qui à tous les stades du cycle de vie des produits, biens et services, vise à **augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement, tout en développant le bien être des individus**.

L'économie circulaire englobe de très nombreux secteurs d'activité et peut se décliner à travers **7 piliers** de production et de consommation complémentaires qui, combinés, prennent sens et se renforce mutuellement :

- ♣ **Approvisionnement durable** : élaboration et mise en œuvre d'une politique d'achats responsables (*sélection des fournisseurs sur des critères environnementaux, accompagnement des fournisseurs dans l'amélioration de leurs pratiques...*)
- ♣ **Ecoconception** : démarche qui consiste à diminuer, dès sa phase de conception, les impacts environnementaux d'un produit ou d'un service tout au long de son cycle de vie.
- ♣ **Ecologie industrielle et territoriale** : recherche de synergie éco-industrielles à l'échelle d'une zone d'activité; les déchets d'une entreprise pouvant devenir les ressources d'une autre.
- ♣ **Economie de fonctionnalité** : forme d'économie collaborative qui privilégie d'usage à la possession et tend ainsi à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes.
- ✗ **Consommation responsable** : consommation raisonnée et orientation de ses choix de produits en fonction de critères sociaux et écologiques.
- ✗ **Allongement de la durée d'usage** par le recours au réemploi, à la réparation et à la réutilisation.
- ✓ **Recyclage** : traitement et valorisation des matières contenues dans les déchets collectés.



Schéma 2 : L'économie circulaire : 3 domaines, 7 piliers. *Source* : ADEME

Quelques initiatives sur votre territoire :

- ◇ **Des entreprises** du territoire broient leurs papiers, enveloppes, publicités et catalogues, pour ensuite les réutiliser en calage dans leurs colis de livraison
- ◇ **Des citoyens** prêtent attention à leurs modes d'achat et diminuent leur production de déchets (*achat de produits sans emballage, compostage, approvisionnement en circuit court...*)
- ◇ **La collectivité** récupère les tontes de pelouse pour alimenter un méthaniseur
- ◇ **Des restaurants** récupèrent les préparations de cuisine, à destination des poules et lapins, friands de ces matières organiques.

Des idées pour être acteur de l'économie circulaire :

1. Réparer les biens d'équipements
2. Composter les déchets de cuisine et de jardin : ce geste permettra de diminuer de 75 kg le poids d'ordures ménagères et améliorer la fertilité du jardin .
3. Louer, emprunter le matériel au lieu d'acheter (*décolleuse papier, nettoyeur haute pression...*)
4. Favoriser le réemploi des textiles usagés en faisant un don à des associations comme le Relais.

Quelques astuces pour jardiner malin !

♣ Réutiliser ses déchets verts : paillez et c'est gagné !

Paillez pour gagner du temps ! Le paillage consiste à recouvrir le sol de déchets végétaux au pied des plantations.



Que peut-on utiliser ? Des feuilles mortes en paillis, la tonte de pelouse séchée, des copeaux de bois...

♣ Bien aménager et entretenir son jardin !

Penser à l'aménagement de votre jardin sur le long terme ! Vous pouvez favoriser **les espèces à croissance lente** comme *le lilas*, *le noisetier*, *le charme*, *le poirier*... Ainsi vous gagnerez du temps et économiserez en ce qui concerne le taillage de vos haies, ou de vos arbres.

En ce qui concerne l'entretien de votre pelouse vous pouvez choisir une pelouse à croissance lente, ou laisser avoir **une tonte entre 5 et 7 cm de haut**. Cette dernière solution permettra à la pelouse de **résister aux sécheresses** et de **rester verte**, ainsi que de **ne pas être envahie** par des herbes spontanées ou de la mousse.

♣ Le compost un atout pour votre jardin !

Le compost possède de nombreux bienfaits pour votre terre. Notamment celui de **nourrir votre sol**, d'améliorer sa structure et son activité biologique. Le compost est aussi très **rentable** en vous permettant d'économiser de l'engrais !

Le compost peut être fait en tas ou dans un composteur. Il se crée à partir de :

♣ Restes de cuisine

épluchures de fruits et de légumes, restes de repas, coquilles d'œufs, filtres et marc de café, sachets de thé, ...

♣ Déchets de maison

essuie-tout et serviettes en papier, papier journal, carton, ...

♣ Résidus de jardin

tontes de gazon, feuilles mortes, fanes de légumes, ...



La communauté de communes vous propose un composteur avec son bio-seau à 20€

Ils sont à retirer à la maison des services à Ambrières-les-Vallées ou à la Maison du Bocage à Gorron.
Plus d'informations au 02 43 08 12 71.

Si vous souhaitez plus d'informations sur ces thématiques nous vous recommandons de consulter la page internet www.ecomotives53.fr ou encore www.cc-bocagemayennais.fr.

Utilisation des conteneurs destinés aux ordures ménagères

Pour des raisons d'hygiène, il est **interdit** de verser directement les ordures ménagères en vrac sans sac dans les conteneurs. Il est également prohibé de **déposer de cadavres**. Les ordures ménagères doivent **impérativement être contenues dans des sacs en plastique fermés d'une contenance maximale de 60 litres**.

En effet, les **déchets déposés en vrac dans les conteneurs salissent les tambours et émettent des odeurs** produisant des gênes pour les autres usagers.

Pour **diminuer le volume de vos poubelles**, nous vous invitons à suivre ses recommandations :

- Réaliser le tri sélectif (verre, bouteilles en plastique, conserves, papiers,...),
- Bien déposer les déchets non ménagers en déchetterie (meublier, appareils électroniques...),
- Favoriser les achats sans emballage,
- Limiter le gaspillage alimentaire,
- Mettre vos déchets organiques dans un composteur.



Par ailleurs, **les dépôts à côté des conteneurs sont interdits**.

Le respect de ces consignes de bon sens permettra d'utiliser les conteneurs avec le moins de nuisances possibles.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le service au 02 43 08 15 69.



Communauté de Communes du Bocage Mayennais
BOCAGE MAYENNAIS TOURISME



A partir de 2018 : Nouvelle organisation du service tourisme

Le bureau principal : Ouvert toute l'année

situé 1 grande rue - Maison du Bocage - 53120 Gorrion - Tél. 02 43 08 47 47
otsi@bocagemayennais.fr www.hautemayenne-tourisme.com

Les points informations :

Aux Jardins des Renaudies

Les Mézerais
53120 Colombiers-du-Plessis

Ouvert de Pâques à la Toussaint

Une documentation gratuite, sur tout le Bocage Mayennais et disponible à l'accueil des Jardins.

à Ambrières-les-Vallées

9, rue de la Chaussée
53300 Ambrières-les-Vallées

Ouvert en juillet et août

à Pontmain

5, rue de la Grange
53220 Pontmain

Ouvert en juillet et août

Les Espaces de Partage et d'Initiatives, créés en 2013, offrent des lieux d'échanges **ouverts à tous** les habitants du Bocage Mayennais (quelque soit votre âge, votre situation, votre commune...). A l'Epi du Bocage, chacun peut partager ses savoirs et aussi découvrir des activités variées sur son territoire.

Ateliers proposés

- Des **ateliers manuels et créatifs** pour partager et apprendre : peinture, loisirs créatifs, tricot...
- Des **temps d'échanges** autour de la cuisine, du chant, de l'anglais, de la musique...
- Des **actions santé – bien-être** : théâtre, écriture, mémoire, sport, temps d'informations...
- L'**atelier « Air de Famille »**, qui propose des temps d'échanges parents-enfants autour de sorties, cuisine, bricolage...
- Des **sorties pour découvrir son territoire** : marche nordique, cinéma, découverte du patrimoine, expositions, spectacles vivants, randonnées, sorties familiales...
- La **participation à la vie locale** : Création de décorations de Noël pour les communes, tricot pour les Restos du Coeur, animations diverses aux Jardins des Renaudies, tri des journaux pour la lutte contre la mucoviscidose à Gorron, représentations de la chorale dans les EHPAD et fêtes locales...



*« Du Sport pour tous » à Brecé,
avec le Club de l'El'han*



*Représentation Chorale au repas
du Village des aînés à Gorron*



*Groupe tricot qui « babille » les arbres
aux Jardins des Renaudies*

Bon à savoir

Des activités sont proposées sur l'ensemble du territoire : Bassin de vie de Gorron, Landivy et Ambrières les Vallées. Si vous n'avez pas de véhicule pour participer aux ateliers, contactez Stéphanie pour trouver ensemble une solution de transport (l'Association a un minibus pour faciliter votre participation aux ateliers).

Le programme mensuel est disponible sur le site de l'Epi du Bocage (lien ci-dessous) ainsi qu'à la mairie.
N'hésitez pas à le demander !

Pour toute demande d'information, contactez Stéphanie, l'animatrice de l'Epi du Bocage

02 43 32 54 08 / 06 38 46 34 90

epidubocage@orange.fr

Site internet : www.epidubocage-edi.fr

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

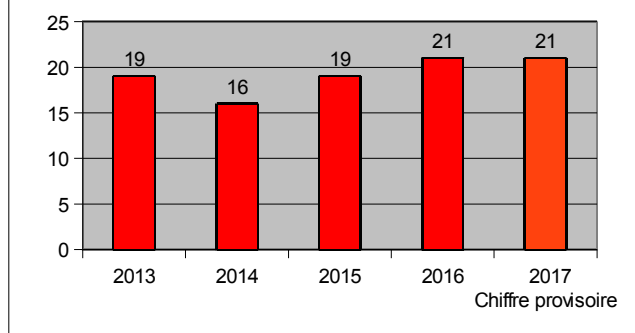
Informations diverses

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES



Sécurité routière : objectif « aucune victime » en 2018

Nombre de personnes tuées sur la route en Mayenne



Depuis 2014, en Mayenne comme sur l'ensemble du territoire national, **la mortalité routière est en hausse**. Les différentes mesures prises ces dernières décennies semblent moins efficaces face à des **nouveaux comportements**.

Le respect de « la règle », le rapport aux risques, l'importance du téléphone dans le quotidien, de nouvelles addictions, expliquent ces évolutions.

Dans 9 cas sur 10, les accidents qui frappent nos familles sont dus à des comportements irréguliers. La vitesse excessive ou inadaptée est ainsi la première cause d'accidents. Au final, si chaque conducteur se montrait vigilant et respectueux des règles, notamment le code de la route, la majorité des accidents serait évitée.

Il s'avère plus que jamais nécessaire d'amplifier la politique de sécurité routière, pour que la conscience du risque, le respect des autres et de soi-même, puissent à nouveau être des règles de vie naturelle et partagée.

C'est à force de vigilance et de prise de conscience qu'ensemble, dans l'intérêt de nos enfants, de nos proches et de nos amis que nous aurons une route plus sûre.



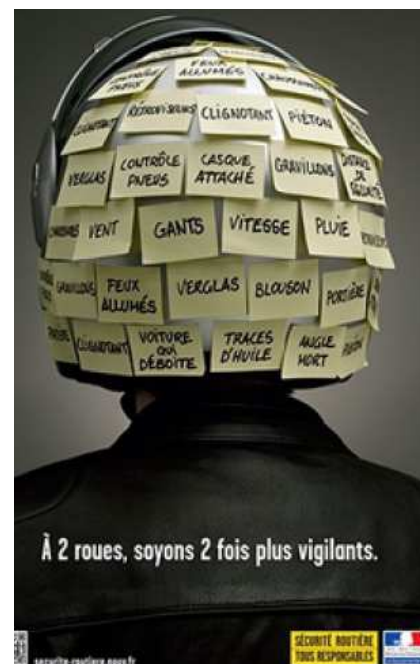
Le port du casque, à vélo, est obligatoire depuis le 22 mars 2017 pour les enfants de moins de 12 ans.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



Évitez d'être distrait par vos appels et SMS en passant en "Mode Conduite"

Téléchargez l'application MODE CONDUITE



À 2 roues, soyons 2 fois plus vigilants.

securite routiere.gouv.fr

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



Appel à la vigilance : Cinq vols par ruse au préjudice de personnes âgées en trois jours dans le Nord-Mayenne

Entre le jeudi 4 et le samedi 6 janvier 2017, cinq vols ou tentatives de vols par ruse ont été commis au préjudice de personnes âgées, octogénaires ou nonagénaires, vivant seules dans la partie nord de la Mayenne. Les faits ont été commis sur les communes de St Germain de Coulamer (jeudi),

Levaré et Gorron (vendredi), Evron et Martigné sur Mayenne (samedi).

Chaque fois, les jeunes auteurs des faits (une vingtaine d'années) agissent seuls ou en couple. Peu avant ou peu après midi, prétextant la vente de calendriers ou la nécessité de faire de la monnaie, ils parviennent à entrer au domicile des seniors, puis, profitant d'un moment d'inattention de ces derniers, leur dérobe de petites sommes en numéraire, qu'ils ont sorties d'un buffet ou d'une armoire pour effectuer la transaction ou le règlement du calendrier. A deux reprises, les malfaiteurs, particulièrement sûrs d'eux, ont fouillé eux-mêmes les meubles à l'intérieur des domiciles, en présence des personnes âgées.

Les surveillances des brigades territoriales sont orientées vers ce phénomène et des enquêtes sont ouvertes sur la compagnie de gendarmerie de Mayenne. Tous renseignements susceptibles de permettre une identification des mis en cause peuvent être fournis en vous adressant à la brigade de votre lieu de résidence.

Au moindre doute, ne pas hésiter à composer le numéro d'appel d'urgence de la gendarmerie : 17.

#ESCROQUERIE À LA FAUSSE QUALITÉ

Faux gendarmes, faux policiers, faux agents EDF... Comment se protéger ?

Ne laissez entrer aucun inconnu dans votre domicile. Utilisez un entrebâilleur et/ou l'ocilleton de votre porte pour parler à votre interlocuteur.

Demandez la carte professionnelle ou la lettre de mission.

#VOL PAR RUSE

Vérifiez auprès de l'organisme qu'une intervention est prévue à votre domicile.

En cas de doute, n'hésitez pas à composer le **17** pour joindre la gendarmerie ou la police.

#PRÉVENTION



La demande de retraite en ligne : plus rapide, plus facile, plus sécurisé !

Vous envisagez de prendre votre retraite prochainement et vous souhaitez connaître les démarches à effectuer ?

Sachez que la retraite n'est pas automatique, et vous devez en faire la demande 6 à 4 mois avant la date de départ souhaitée.



En quelques clics sur lassuranceretraite.fr, il est désormais possible de **demandeur sa retraite en ligne** depuis l'espace personnel. De la constitution du dossier jusqu'à la transmission des pièces justificatives : tout se fait en ligne !

Ma demande de retraite en ligne : plus rapide, plus facile, plus sécurisé

Rapide

Plus besoin de vous déplacer, transmettez vos pièces justificatives en ligne.

Facile

Le formulaire est personnalisé et prérempli.

Sécurisé

Un niveau de sécurité maximum garanti par FranceConnect.

N'hésitez pas à relayer l'information à vos familles et aux clients de votre entreprise.



LES CHENILLES URTICANTES DÉFOLIATRICES

Depuis quelques années déjà en Mayenne, POLLENIZ, le réseau FREDON-FDGDON des Pays de La Loire, organise des luttes collectives contre une espèce de chenilles urticantes défoliatrices, la Processionnaire du Pin ; et ponctuellement contre la Processionnaire du Chêne et le Bombyx Cul Brun.

RECONNAISSANCE DES ESPECES

Processionnaire du Pin



Ces chenilles sont inféodées aux pins (noir d'Autriche, laricio de Corse, Salzman, de Monterey, maritime, sylvestre et d'Alep) et parfois aux cèdres. Elles forment dans les arbres des nids très reconnaissables, en bout de branches, souvent exposés au soleil, de la taille d'un petit ballon et de couleur blanche. Lors des premiers stades larvaires, les chenilles sont très petites et il n'y a pas de nid visible. Ils ne seront formés que par les chenilles plus âgées, pour se protéger du froid et des intempéries. Puis ces chenilles descendront le long des troncs lors de processions pour aller s'enterrer dans le sol, afin d'effectuer leur nymphose (chrysalide, avant de ressortir sous la forme adulte = papillon).

Processionnaire du chêne

Ces chenilles sont inféodées aux chênes. Elles forment de gros nids à la base des branches charpentières, dans lesquels elles s'abritent la journée, puis elles y effectueront leur nymphose. Ces chenilles se déplacent en grande procession dans l'arbre pour se nourrir des feuilles, la nuit.



Bombyx Cul Brun



Ces chenilles sont reconnaissables par leurs lignes blanches longitudinales et leurs deux points orange sur le dos. Elles colonisent différentes espèces végétales que l'on retrouve dans les haies bocagères (chênes, aubépines, pruneliers, ...). Elles forment des petits nids, constitués de feuilles recroquevillées et enserrées par de la soie blanche, de la taille d'un poing et situés en bout de branches.

Lithosie quadricelle

Enfin, il existe une dernière espèce urticante, que l'on rencontre plus rarement en Mayenne. Elle se nourrit de mousses et de lichens. Ainsi, nous pouvons la retrouver sur divers supports (arbres, mais aussi bâtiments non entretenus, ...). Elle est reconnaissable par deux lignes dorsales composées d'une série de points orange. On a également pu croiser quelques fois une de ses « cousines » ayant le même régime alimentaire et pouvant être à l'origine d'urtications, mais dans une moindre mesure, le Manteau pâle (*Eilmea caniola*).

Les miroirs urticants

Au-delà du stade L3, les chenilles possèdent des poils urticants. A l'inverse de ce que l'on pourrait penser, ce ne sont pas les poils visibles à l'œil nu, qui le sont, mais des poils microscopiques projetés dans l'environnement par le biais d'ouvertures sur leur dos, appelées «miroir», que les chenilles ouvrent et ferment à leur guise. Plus elles sont stressées, ce qui est le cas lors des processions, et plus elles libèrent ces poils urticants, comme



moyen de protection.

Autre espèce - confusion

Certaines confusions ont lieu au printemps, avec des chenilles d'hyponomeutes, responsables d'importantes défoliations accompagnées de soie, recouvrant parfois entièrement les végétaux touchés (*Prunus*, pommiers, fusain d'Europe, ...). Pas de panique ! Ces chenilles ne sont pas urticantes et généralement, les végétaux se remettent très bien de leurs attaques.

DANGERS

Surtout, **NE PAS TOUCHER LES CHENILLES** et ne pas s'en approcher non plus.

Les symptômes

Hommes et animaux peuvent être touchés par des réactions allergiques plus ou moins importantes.

Contact avec la peau : plaques rouges, cloques, démangeaisons, brûlures, nécroses (langue des animaux).

Contact avec les yeux : pourtour rouge, paupières enflées, larmes, baisse de vision, cécité.

Systèmes respiratoires : asthme, allergies violentes.

Dans la mesure du possible, il ne faut pas se gratter et éviter les frottements, car cela disperse les poils urticants, les casse, ce qui libère alors la substance provoquant les allergies.

Les traitements

Pour l'homme : Consulter un médecin ou un ophtalmologiste.

Laver les vêtements et supports souillés (>60°C).

Éviter les sites infestés en période critique (parcs, espaces de jeux, ...).

Rincer au jet d'eau les surfaces colonisées par les chenilles lors de leurs processions (sol, pelouse, infrastructures telles que les bancs, ...).

Pour les animaux : Consulter un vétérinaire.

Penser à vous laver, ainsi que vos vêtements et tissus/supports pouvant avoir été utilisés par votre animal (panier, niche, ...).

LA LUTTE



En Mayenne, compte tenu de la fréquence de la Processionnaire du Pin, les campagnes de luttes collectives leur sont principalement destinées, mais des solutions existent pour chaque espèce de chenilles. Lors des luttes collectives effectuées à l'automne sur les pins et cèdres, il s'agit d'une méthode d'aspersion de bio-insecticide, composé d'une bactérie *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*, dont l'ingestion leur est mortelle.

Il est également possible de poser sur pins ou cèdres, avant leur procession, des écopièges. Ces collerettes munies d'un sac, permettront de récupérer les chenilles avant qu'elles ne touchent le sol.

On peut également supprimer les nids, mais il faudra alors bien veiller à se protéger avec des équipements de protection individuelle (protection complète ! Combinaison, bottes, gants, masque, lunettes).

Il est possible de mettre en place un piégeage des papillons (à l'aide d'une phéromone) pour diminuer les populations, mais cette seule méthode ne suffit pas, elle devra être combinée à d'autres.

Enfin, on peut se faire aider des auxiliaires prédateurs, comme les mésanges, en posant des nichoirs adaptés à ces espèces. Elles adorent consommer les chenilles aux premiers stades larvaires.



Source photos et informations: POLLENIZ.

Des plaquettes ont été distribuées dans votre mairie. Elles sont également disponibles sur simple demande en nous contactant.

POLLENIZ 53 / FDGDON de la Mayenne

17 boulevard des Manouvriers 53810 CHANGÉ - 02 43 56 12 40 - polleniz53@polleniz.fr

Informations pratiques

Journée de défense et de citoyenneté

Depuis 1999, tous les jeunes Français, garçons ou filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile au **cours du mois de leur 16ème anniversaire** pour obtenir une attestation de recensement (indispensable pour l'inscription aux divers examens, concours, permis de conduire, conduite accompagnée ...).

C'est une démarche civique essentielle et obligatoire pour tous les jeunes, qui permet d'être convoqué à la « Journée Défense et Citoyenneté » (JDC) et conditionne l'inscription d'office sur les listes électorales de la commune.

Vous devez vous présenter en mairie muni de votre pièce d'identité et du livret de famille de vos parents. Pour plus de renseignement consultez le site internet « Ma JDC ».



www.defense.gouv.fr/jdc



Carte d'identité et passeport biométrique

Dorénavant pour obtenir une carte d'identité, un passeport ou le renouvellement de ces documents, vous devrez vous présenter à la mairie de Gorrion ou dans une commune du département détentrice du dispositif de recueil des données biométriques.

Au préalable, vous devez prendre rendez-vous à la mairie de Gorrion au 02 43 30 10 50.



Autorisation de sortie de territoire (AST)

Vous n'avez aucun déplacement à faire en mairie ou en préfecture. Il vous suffit de télécharger et d'imprimer le formulaire **CERFA n° 15646*01** sur le site www.service-public.fr ou sur www.mayenne.gouv.fr, rubrique démarches administratives.

Ce CERFA renseigné, est à présenter par votre enfant, aux autorités de contrôle. Il doit être revêtu de la signature originale du titulaire de l'autorité parentale, ainsi que la copie d'une pièce d'identité du signataire (carte d'identité, passeport).

Inscription sur les listes électorales

Vous êtes un nouvel habitant de Brecé ou pas encore inscrit sur les listes électorales de la commune, pensez à venir vous inscrire en mairie, avant le 31 décembre 2018, muni de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Vous pouvez aussi télécharger le formulaire cerfa N° 12669*01 sur le site du «service-public.fr » et le déposer une fois renseigné en mairie avec les pièces justificatives ci-dessus.



Balayage mécanique 2018 : Pensez à enlever vos véhicules !

Circuit du bourg de Brecé (2 passages /mois)	Circuit des lotissements (1 passage / mois)
Jeu di 11 janvier et jeu di 25 janvier	Jeu di 11 janvier
Ven dre di 9 février et jeu di 22 février	Ven dre di 9 février
Ven dre di 9 mars et jeu di 22 mars	Ven dre di 9 mars
Ven dre di 6 avril et jeu di 19 avril	Ven dre di 6 avril
Lun di 7 mai et jeu di 24 mai	Lun di 7 mai
Lun di 11 juin et jeu di 21 juin	Lun di 11 juin
Ven dre di 6 juillet et jeu di 19 juillet	Ven dre di 6 juillet
Ven dre di 10 août et jeu di 23 août	Ven dre di 10 août
Ven dre di 7 septembre et jeu di 20 septembre	Ven dre di 7 septembre
Ven dre di 5 octobre et jeu di 18 octobre	Ven dre di 5 octobre
Ven dre di 9 novembre et jeu di 22 novembre	Ven dre di 9 novembre
Ven dre di 7 décembre et jeu di 20 décembre	Ven dre di 7 décembre



Maison des Services au Public : Place de la Mairie - Gorron ☎ : 02 43 30 10 58
msap@gorron.fr

	1 ^{ère} semaine du mois	2 ^{ème} semaine du mois	3 ^{ème} semaine du mois	4 ^{ème} semaine du mois
LUNDI	Mission Locale 53 9h – 12h00 sur RdV N° 02 43 04 18 99	Mission Locale 53 9h – 17h00 sur RdV N° 02 43 04 18 99	Mission Locale 53 9h – 12h00 sur RdV N° 02 43 04 18 99	Mission Locale 53 9h – 17h00 sur RdV N° 02 43 04 18 99
MARDI			Conciliateur de Justice 9h – 12h sur RdV N° 02 43 30 10 58	
JEUDI	Mission Locale 53 14h – 17h sur RdV N° 02 43 04 18 99	Mission Locale 53 14h – 17h sur RdV N° 02 43 04 18 99	Mission Locale 53 14h – 17h sur RdV N° 02 43 04 18 99	Mission Locale 53 14h – 17h sur RdV N° 02 43 04 18 99
VENDREDI	MSA 9h30 – 15h30 sur RdV N° 02 43 39 43 39		MSA 9h30 – 15h30 sur RdV N° 02 43 39 43 39	



Horaires Médiathèque «Victor Hugo»

7, grande rue – Gorron
Tél. 02 43 03 31 70

www.netvibes.com/mediatheque.gorron - mediatheque.gorron@cc-bocagemayennais.fr

Lundi	Fermé	16h – 18h
Mardi	10h – 12h	16h – 19h
Mercredi	10h – 12h	14h – 18h
Vendredi	Fermé	15h – 18h
Samedi	9h30 – 12h30	Fermé



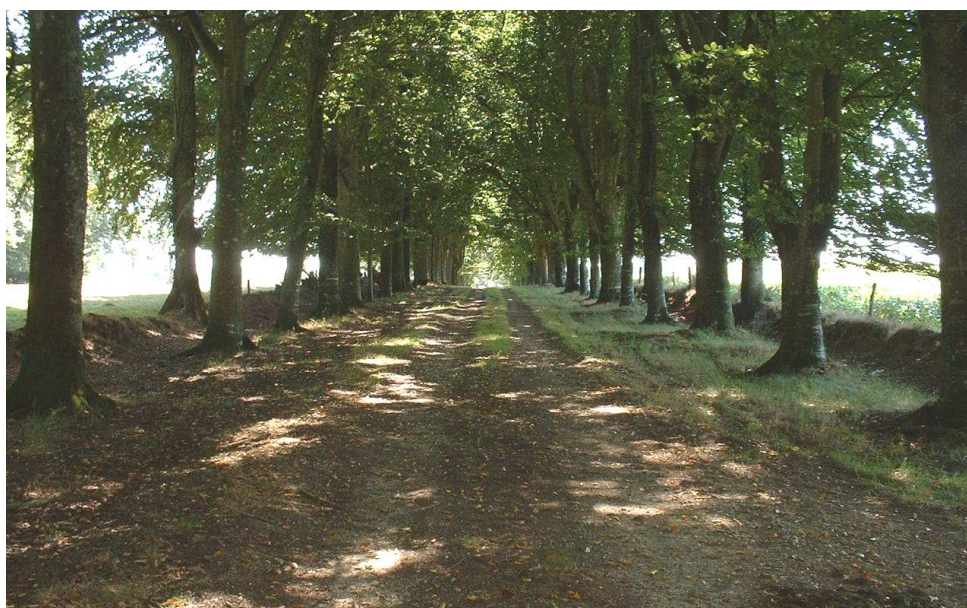
Le Château d'Isle

Le château d'Isle, logis du XV^e siècle transformé au XVII^e, porte alors bien son nom : il est ceint de douves remplies d'eau. L'entrée se fait initialement par l'allée longue de 800 mètres et bordée d'une double rangée d'hêtres.

L'ancienne seigneurie comprend un corps de logis composé de trois travées. La porte, avec son fronton cintré, répond à celui de la lucarne, dont le fronton initial est déposé près de la chapelle. On remarque l'œil de bœuf du XVII^e siècle et la corniche en chêne à modillons. Les dépendances sont remaniées en 1701 et la porte des écuries, surmontée d'une tête de cheval en pierre. Plus tard, Joachim est sous les ordres du Comte de Matignon, luttant contre les protestants. Il participe à la reddition de Domfront.

La chapelle Sainte Anne, du XVI^e s., est remaniée au XVII^e. Elle est surmontée d'un clocheton hexagonal et l'horloge possède encore son mécanisme d'origine, en état de marche. La cloche de 1679, classée Monument Historique, est aux noms et armes de Gabrielle de Saint Simon, duchesse de Brissac.

René-Gilbert de Chappedelaine est né ici le 13 février 1679. Chevalier et seigneur d'Isle, il est aussi juge général civil et criminel de la Barre ducale de Mayenne. En 1729, il fonde un lit, à l'hôpital de Mayenne, pour les pauvres de Brecé. Un autre Chappedelaine, Jean-René est d'abord page du Comte d'Artois en 1778. Fervent catholique, il commande le corps noble des Chevaliers Catholiques en Angleterre. Il participe à la Chouannerie et devient commandant des Forces Royalistes du Maine en 1799. La demeure, offrant un très bel espace végétal, est aujourd'hui agrémentée de jardins avec chambres terrassées à l'italienne.



Le Château d'Isle

